



PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.



Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



N°771/ LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Hebdomadaire / www.jaoguinee.com

Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES

MINISTÈRE DE ASSAINISSEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDRO-CARBURE

- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/03/04/05
- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/06/07/08/09
- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/10/11/12
- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/13/14/15
- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/16/17
- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/18/19
- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/20/21



CITE DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION

- AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....P/05



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ISSMV

- AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....P/15



ANIES Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE ANIES

- RELANCE APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/22



MENAETFP

- PLAN DE PASSATION DE MARCHE.....P/24/25



PLAN INTERNATIONAL

- AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/26



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL.....P/28

Conseil



Comment rendre ses employés heureux au travail?

OFFRES D'EMPLOIS



Grant Thornton GRANT THORNTON

- AVIS DE RECRUTEMENT.....P/12



SAG

- AVIS DE RECRUTEMENT.....P/23



COGINTA

Building safer communities. Promoting social justice.

- AVIS DE RECRUTEMENT.....P/27



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE SONAPI

- AVIS D'APPEL A CANDIDATURE INTER ET EXTERNE.....P/29

PROGRAMME SIMANDOU 2040

Un pont vers la prospérité!

La Guinée, notre Paradis

TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

- 1 Agriculture, Industrie Alimentaire & Commerce
- 2 Éducation & Culture
- 3 Infrastructures, Transports & Technologies
- 4 Économie, Finance & Assurance
- 5 Santé & Bien-être

Guinée

SCOOP GUINÉE



Comment rendre ses employés heureux au travail?

La satisfaction de votre personnel est l'un des principaux enjeux liés au succès de votre entreprise. Après tout, vos employés sont le reflet de votre vision et de vos valeurs. Ils forment une équipe disponible, dynamique et prête à donner le meilleur d'elle-même pour mener vos objectifs à terme. Dans cet ordre d'idée, il est de votre devoir d'assurer le bien-être de votre personnel afin qu'il puisse fonctionner au meilleur de ses capacités.

Comme chaque être humain possède des besoins différents, il peut s'avérer complexe de bien cerner les différents aspects de la satisfaction employé.

Comment pouvez-vous rendre vos employés heureux au travail? Pour vous aider, voici onze conseils faciles pour améliorer votre expérience employé.

1. Favorisez un climat positif au sein de votre entreprise

Tout d'abord, il va de soi qu'un bon climat de travail est nécessaire au bonheur de vos employés. Votre équipe sera beaucoup plus efficace si elle est fondée sur un respect mutuel ainsi que des liens humains.

À titre d'exemple, le micro management, c'est-à-dire le fait de surveiller les moindres faits et gestes de vos employés, peut dissuader votre personnel de faire preuve d'initiative ou d'innovation. Une telle gestion de vos employés peut s'avérer extrêmement démotivante, puisqu'elle les empêche d'agir au meilleur de leurs connaissances et empêche toute croissance personnelle.

De plus, le fait de miser de manière exagérée sur la compétition entre vos employés et départements peut créer un environnement de travail toxique. Un milieu de travail trop compétitif divisera les membres de votre personnel et mettra l'emphase sur le succès individuel plutôt que celui de votre entreprise. Cela isolera certains employés face à leurs collègues de travail, ou même face à leur gestionnaire. Une telle isolation se traduira par un sentiment de honte, de stress et de détachement dès que l'un de vos employés devra demander de l'aide ou travailler en équipe. Ultimement, le stress engendré par de pareilles conditions de travail pourrait même causer une augmentation de votre taux de roulement!

Afin d'éviter un tel désastre, suivez de près la satisfaction de vos employés au travail. Mettez l'emphase sur l'esprit d'équipe en instaurant une bonne culture organisationnelle ainsi qu'en faisant la promotion de valeurs humaines au sein de votre personnel. Veillez à une saine coopération entre les membres de vos équipes et encouragez-les à faire preuve d'empathie et de proactivité. De telles mesures procureront à votre personnel un sentiment d'appartenance et d'intégrité qui favo-

riseront un bon climat de travail au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un élément incontournable pour rendre vos employés heureux!

2. Offrez de la reconnaissance de manière fréquente

En tant qu'employeur responsable, vous voulez valoriser les membres de votre personnel lors de leur bon travail. Cette reconnaissance envers leurs efforts augmentera considérablement leur motivation au travail ainsi que leur productivité tout en leur procurant un sentiment d'accomplissement professionnel.

Selon l'étude de HubSpot, 69% des employés travailleront plus fort si leurs efforts étaient reconnus. De plus, selon Haiilo, 84% des employés engagés envers leur travail ont reçu de la reconnaissance après avoir donné le meilleur d'eux-mêmes. Intéressant, n'est-ce pas?

Par le biais de certaines opportunités de travail, de cadeaux, de remerciements ou de reconnaissance de groupe, soulignez les bons coups de votre personnel. Variez les manières dont vous montrez votre reconnaissance afin de montrer à vos employés à quel point vous êtes fier de leur bon travail. Une telle attention ne manquera pas de rendre vos employés heureux au travail!

À titre d'exemple, avec une solution comme InputKit, envoyez des questionnaires de satisfaction automatisés pour avoir l'heure sur la satisfaction de vos employés. Une fois les résultats obtenus, partagez les avis et commentaires positifs venant de clients satisfaits avec votre personnel afin de lui montrer que son bon travail est apprécié. Cette stratégie rendra vos employés heureux et plus engagés envers votre entreprise.

3. En tant qu'employeur, faites preuve de proactivité en matière d'amélioration des conditions de travail

Avec le marché compétitif de l'emploi, les employeurs doivent désormais faire preuve d'ingéniosité et de proactivité afin de fidéliser les employés au sein de leur organisation. En ce sens, il est crucial d'améliorer vos conditions de travail pour faciliter votre recrutement et rendre vos employés actuels heureux.

Un bon employeur se démarque par sa culture organisationnelle, mais aussi par son empathie. De ce fait, prenez le temps de revoir vos conditions de travail afin d'évaluer quelles améliorations et nouveautés vous pourriez y porter. Après tout, de telles demandes pourraient s'avérer délicates pour les membres de votre personnel. Le but est d'éviter que ceux-ci ne gardent des irritants et ensuite, postulent ailleurs. N'attendez pas : rendez vos employés heureux en vous démarquant en tant qu'employeur!

Par exemple, à titre d'exemples, vous pourriez :

Fournir une assurance collective ou une assurance dentaire à vos employés ;

Mettre en place un salaire compétitif ;

Instaurer un programme de remboursement des frais d'abonnement au gym ;

Payer le matériel nécessaire lors du télétravail ;

Offrir un horaire flexible ;

Donner un congé payé lors de jours fériés ou de fêtes d'anniversaires ;

Contribuer au REER de vos employés ;

Et plus encore!

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67
J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL:

Directeur de Publication
Ahmed Chamsoudine Cherif
664 23 78 73 / 655 23 78 73 / 628 23 78 73

RESP. COMMERCIAL ET LOGISTIQUE:

Mory Koné
611 33 17 45

Administrateurs
Alpha S Bah Fisher: 666 35 64 42
Responsable ventes et abonnements
Aissatou Barry: 622 20 01 69

Impression: Vision 2000 Communication Plus

COMPTABILITÉ & FINANCE:

Mohamed Maciré Conté
621 35 93 03 / 666 32 58 76

MONTAGE /GRAPHISME/INFOS

Fodé Abdoulaye Camara
Aka Moriah
664 932 996 / 625 242 334
cfodeabdoulaye@gmail.com
fodeabdoulayec07@gmail.com

**SA CAR
FRI CAR S.A**

Member of the GIB Africa Alliance

**Votre Assureur conseil en toutes branches
COURTAGE, SERVICING BROKER ET AUDIT
D'ASSURANCES**

Email : safrikar@yahoo.fr , Site : www.safrikar.com

Contact : 628 13 29 91 / 664 22 62 56 / 664 46 36 46

Almamya, Commune de Kaloum Immeuble FMR "AIR WELL"

CONFIEZ NOUS VOS ASSURANCES ET DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES

Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE
(CONSULTANT INDIVIDUEL)
AMI N° 01/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG

(gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montant financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux y compris sécuritaires majeurs. C'est pourquoi il est classé « projet à risque élevé » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont pertinentes pour s'appliquer au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et la population qui pourraient découler de sa mise en œuvre. Il s'agit de la : NES n°1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » ; NES n° 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES n° 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES n° 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES n° 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES n° 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES n° 8 « Patrimoine culturel » et NES n° 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le Gouvernement Guinéen se doit de préparer les instruments environnementaux et sociaux suivants : (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; (ii) les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ; (iii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; ainsi que (iv) des études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) associés aux différentes infrastructures à construire et ou réhabiliter (barrages, station de traitement d'eau, réseaux de distribution, réservoirs, etc.).

Afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion environnementale, sociale et sécuritaire des investissements projetés, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) spécialiste en sauvegarde environnementale pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le/la Spécialiste en Sauvegarde Environnementale est responsable du respect de toutes les exigences des documents environnementaux et sociaux requis en vertu du Cadre Environnemental et Social (CES) et mentionnés dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), même lorsque la mise en œuvre de certaines mesures et actions spécifiques est effectuée par des acteurs directs ou indirects, des ministères, des agences et des parties prenantes du projet.

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale aura pour mission l'intégration et la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, et sécuritaires dans la planification et l'exécution des activités du projet. Il/elle apportera son appui/conseil aux équipes de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), dans toutes les activités de renforcement des capacités et celles nécessitant la prise en compte des aspects environnementaux, d'hygiène, de santé et de sécurité. Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale veillera à ce que les activités du Projet soient réalisées conformément aux mesures édictées dans les instruments E&S, au Plan d'engagement environnemental et social du projet et à la législation nationale.

Il/elle sera chargé des tâches suivantes :

- Conduire le processus de screening environnemental et social des sous projets, en liaison avec les représentants de l'AGEE, identifier les risques et impacts potentiels et préconiser des mesures d'atténuation ;
- Rédiger le rapport issu de la conduite du screening environnemental et social des sous-projets ;
- Élaborer les Termes de Référence (TDR) en vue de la conduite des évaluations environnementales et sociales pour les différents sous projets ;
- Organiser et participer au recrutement des consultants pour la réalisation des études générales et spécifiques de cadre, d'impact environnemental ainsi que les plans de gestion environnementale selon les normes de la Banque Mondiale, autres bailleurs co-financiers et de la Guinée ;
- Participer à la revue des instruments de sauvegarde environnementale préparés par les prestataires.
- Identifier les besoins, coordonner et superviser le renforcement des capacités des acteurs clés sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale ainsi que la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du PEES et des PGES ;
- Coordonner et participer aux activités de consultations publiques en matière environnementale et sociale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des différents sous-projets ;
- Appuyer les spécialistes de passation de marchés à s'assurer que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les aspects environnementaux, ainsi que les mesures de suivi et d'atténuation des impacts telles que définies dans les études de conception, faisabilité et les clauses et prescriptions environnementales et sociales telles que détaillées dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, les coûts et délais ;
- Veiller à la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, notamment les PGES, relatifs aux sous-projets pour s'assurer de leur conformité aux exigences nationales et aux directives de la Banque mondiale et autres bailleurs co-financiers ;
- Recueillir et analyser les commentaires et les plaintes des personnes/parties affectés par le projet sur les questions environnementales et recommander des actions pour résoudre lesdits problèmes ;
- Servir d'interlocuteur principal entre les parties affectées et la Coordination du Projet sur les questions d'impacts environnementaux ;
- Évaluer toutes les questions pertinentes, et si nécessaire, s'appuyer sur la politique et les meilleures pratiques en la matière pour envisager un plan de mesures correctives ;
- S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, du Plan Assurance Environnement (PAE), du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS), du Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), tout autre document spécifique de sauvegarde pertinent par les entreprises en charge des travaux et de son approbation par les Missions de Contrôle du projet, la Banque mondiale et autres bailleurs co-financiers ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective du PGES et des séances d'information et de sensibilisation des populations par les entreprises ;
- Effectuer les missions de suivi sur le terrain pendant les travaux, pour s'assurer de la mise en œuvre effective des PGES-Chantiers, du PAE, du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS), du Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), de tout autre document spécifique de sauvegarde pertinent par les entreprises des travaux ;
- Faire la revue qualité des rapports mensuels du suivi environnemental et social des missions de contrôle ;
- Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités de tous les sous-projets ;
- Évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec l'Agence Guinéenne d'Éva-

luation Environnementale (AGEE), la conformité des activités avec le cadre de gestion environnemental et social (CGES) ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;

- S'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le PEES et aux tâches assignées aux agences d'exécution ;
- Faire valider les Évaluation d'Impact Environnemental et Social ainsi que tout autre études environnementales élaborées pour le projet, par l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) et par la Banque mondiale et assister à leur publication au niveau national ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale ;
- Analyser les recommandations des agences d'exécution ou prestataires pour la réception finale des biens, des travaux ou des services et pour la cessation d'un contrat afin de s'assurer que tous les travaux sont menés à bien dans la totale conformité avec les règles de sauvegardes environnementales et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Participer à la réception provisoire des sous-projets et s'assurer que les replis de chantier respectent les normes environnementales nationales et en conformité avec les politiques de la Banque mondiale en la matière ;
- Participer aux revues environnementales et sociales trimestrielles du projet ;
- Élaborer les rapports trimestriels/annuels sur les aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegardes environnementales et sociales) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet conduite par la Banque mondiale ;
- Veiller à la tenue effective des séances d'information, de formation préventive pour réduire les incidents, accidents de travail et maladies professionnelles par les entreprises des travaux ;
- Toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et la réalisation des objectifs de la cellule de coordination du projet.

En termes de rapportage, le Spécialiste en sauvegardes environnementales produira un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

4. Évaluation annuelle et critères de performance :

Le Spécialiste en sauvegardes environnementales fera l'objet d'une évaluation annuelle et les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- Exécution des activités de sauvegardes environnementales du Projet aux meilleures conditions d'efficience, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;
- Qualité des plans de travail annuel et du budget ;
- Qualité et ponctualité des rapports produits ;
- Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution du Projet et à trouver les mesures correctives nécessaires ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet.

5. QUALIFICATIONS REQUISÉES

- Qualifications et expériences requises

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste en sauvegardes environnementales du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il/elle sera sélectionné(e) sur une base concurrentielle et basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

Le/La spécialiste à recruter doit :

- Avoir un diplôme d'étude supérieure de niveau Bac+5 ans au moins en gestion de l'environnement, Sciences de la Nature, sciences de l'environnement ou similaire (au moins le niveau Maîtrise II dans les domaines relatifs à l'environnement, est préférable).

Ces diplômes doivent être appuyés par des attestations dûment signées des structures habilitées et certifiées conformes aux originaux.

- justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) dans la conduite d'études ou d'évaluations et/ou de gestion environnementale des projets/programmes de développement ;
- avoir occupé pendant au moins cinq (5) ans, un poste de spécialiste en sau-

- vegarde environnementale sur au moins deux (02) projets de développement financé par les Partenaires Techniques et Financiers (Banque mondiale, Banque Européenne de développement, Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.) ;
- avoir réalisé en tant qu'expert en environnement, au moins sept (05) missions spécifiques de suivi ou de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par la Banque mondiale ;
 - avoir conduit au moins sept (05) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales ou participé à la revue qualité des instruments E&S (CGES, EIES, NIES, audit HSE) de projets d'eau, d'assainissement ou d'infrastructures financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
 - avoir une bonne connaissance du cadre politique et juridique national de réalisation des évaluations environnementales en Guinée, et des législations du secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
 - avoir complété avec succès la formation en ligne sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale (fournir la preuve du certificat) et justifier d'une bonne connaissance des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projectsoperations/environmental-and-social-framework/brief/esf-training> ;
 - avoir une bonne connaissance des systèmes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
 - avoir une formation complémentaire en Qualité/Hygiène-Santé-Sécurité-Environnement (QHSE/HSE).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmis par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/ (+224) 628 27 16 77

E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 04 février 2026



AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

- 1- La Cité des Sciences et de l'Innovation de Guinée a obtenu, dans le cadre budgétaire à moyen terme, des promesses de mobilisation de fonds, afin de financer ses activités annuelles pour l'exercice 2026.
- La Cité des Sciences et de l'Innovation de Guinée lance un avis Général de Passation des Marchés Publics conformément à l'article 20 du code des Marchés Publics à l'intention des candidats potentiels et qui ne sont pas concernés par l'un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du même code.
- 2- Au titre des marchés des travaux
 - Entretien des véhicules et matériels de transport de la CSIG (AOO)
 - Construction des laboratoire et salles de formation (AOO)
 - Gardiennage et Surveillance des locaux (AOO)
 - Travaux de peinture et finitions intérieures (DC)
 - Réalisation du parking et voies d'accès (DC)
 - Entretien et nettoyage de laboratoires (DC)
 - Travaux d'isolation et traitement acoustique (DC)
 - Entretien des locaux et espaces verts (DC)
 - Nettoyage et désinfection du mobilier et équipement pédagogiques (DC)
 - Travaux d'isolation et traitement acoustique (DC)
 - Entretien des installation sanitaires et plomberie (DC)
 - Nettoyage des espaces publics et halls d'accueil (DC)
 - Maintenance de panneaux solaires et système d'énergie (DC)
 - Entretien et réparation des tables et mobiliers de bureau (DC)
- 3- Au titre des Marchés de fourniture et prestation de services
 - Acquisition des matériels et mobiliers de bureau (AOO)
 - Acquisition des engins roulant (Véhicules) (AOO)
 - Nettoyage des locaux (AOO)
 - Achat des équipements audiovisuels pour le service de la commination numérique (AOO)
 - Achat autres fournitures de service (AOO)
 - Achat de fournitures et petits matériels de bureau (AOO)
 - Fournitures d'ordinateur et tablette pour les laboratoires (DC)
 - Fourniture d'imprimante et consommable associés (DC)
 - Fourniture et installation d'équipement de découpe laser et outils CNS (DC)
 - Fourniture et installations de matériel électronique et capteurs projets STEM
 - Fourniture de mobilier de laboratoire (tables, tabourets, armoires) (DC)
 - Fourniture des matériels de bureau (imprimante, photocopieurs consommables) (DC)
 - Fourniture des logiciels scientifique éducatif et licences scientifiques (DC)
 - Fourniture et installations des équipements multimédias (projecteurs, écrans interactifs) (DC)
 - Fournitures et installations de kits pédagogiques pour laboratoire (blouses, gants) (DC)
 - Fourniture d'ouvrages scientifiques et revues spécialisées (DC)
 - Fourniture de matériel de communication et signalétique (DC)
 - Fourniture de consommable pour impression et prototypage (DC)
 - Fourniture et installations d'équipement audio pour conférences et ateliers (DC)
 - Fournitures d'instruments de mesure scientifique (microscopes, balances, capteurs) (DC)
 - Achat de pré imprimés (DC)
 - Acquisition et installations des mobiliers des bureau (DC)
 - Fourniture et livraison de matériel électrique nodulaire pour installations électrique basse tension (DC)
 - Equipement et installations des locaux incubateurs et startups (DC)
 - Equipement et installations des salles d'exposition interactives (DC)
 - Acquisition des motos (DC)
- 4- Au titre des marchés de prestation intellectuelle
 - Renforcement de capacité des cadres de la CSIG (AOO)
 - Etudes de faisabilité pour la création d'un Fablab (DC)
 - Elaboration de programmes de formation STEM pour jeunes et enseignants (DC)
 - Conseil en stratégie de communication scientifique (DC)
 - Développement de contenus pédagogiques et modules éducatifs (DC)
 - Audit des programmes et projets scientifiques (DC)
 - Etudes d'impact socio-économique des innovations (DC)
 - Assistante technique pour projets de recherche appliquée (DC)
 - Formation et coaching en entrepreneuriat scientifique (DC)
 - Conception de programme de sensibilisation du grand public (DC)
 - Etudes environnementales et énergétiques pour la cité (DC)
 - Conseil en gestion financière et Passation des marchés (DC)
 - Développement de plateformes numériques ou applications scientifiques (DC)
 - Organisation de conférences, colloque et séminaires scientifiques (DC)
 - Rédaction de rapports techniques et manuels scientifiques (DC)
 - Veille technologique et perspective scientifique (DC)
 - Entretien des équipements informatiques (DC)
 - Maintenance des imprimante et découpeuse laser (DC)
 - Maintenance des systèmes de sécurité (alarme, vidéosurveillance) (DC)
 - Maintenance des installations électriques et éclairage (DC)
 - Entretien des systèmes de climatisation et ventilation (DC)
 - Maintenance des générateurs et systèmes énergétiques alternatifs (DC)
 - Maintenance des équipement audiovisuel et multimédias (DC)
 - Maintenance de panneaux solaires et système d'énergie (DC)
 - Maintenance des dispositif interactifs pour expositions (DC)
 - Recrutement d'un cabinet d'audit financier indépendant (DC)
- 5- Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires auprès de l'Organne de Passation des Marchés Publics et Partenariats Publics-Privé de la Cité des Sciences et de l'Innovation de Guinée (CSIG). Téléphone (+224) 622 23 18 25 E-mail : oragnanedepassationcsg@gmail.com, la Cité des Sciences et de l'Innovation de Guinée (CSIG) se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou à partie du présent Avis Général de passation des Marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 du code des Marchés Publics.

NB : AOO : Appel d'offres ouvert
DC : Demande de Cotation

Coordinateur Général de la Cité des Sciences et de l'Innovation de Guinée



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES

Projet Eau et Assainissement de Guinée

(PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE

(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 02/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du

sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040. La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars. Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux y compris sécuritaires majeurs. C'est pourquoi il est classé « projet à risque élevé » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont pertinentes pour s'appliquer au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et la population qui pourraient découler de sa mise en œuvre. Il s'agit de la : NES n°1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » ; NES n° 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES n° 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES n° 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES n° 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES n° 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ;

NES n° 8 « Patrimoine culturel» et NES n° 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le Gouvernement Guinéen se doit de préparer les instruments environnementaux et sociaux suivants : (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; (ii) les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ; (iii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; ainsi que (iv) des études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) associés aux différentes infrastructures à construire et ou réhabiliter (barrages, station des traitement d'eau, réseaux de distribution, réservoirs, etc.).

Afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion environnementale, sociale et sécuritaire des investissements projetés, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) spécialiste en sauvegarde environnementale pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet. Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) Spécialiste en Sauvegarde Sociale.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en Sauvegardes sociales est responsable du respect de toutes les exigences des NES relatives au développement social, VBG et EAS/HS. Le (la) consultant(e) en sauvegarde sociale a pour mission l'intégration et la gestion des aspects sociaux dans la planification et l'exécution des activités du programme (y compris les composantes financées par la BEI et l'Union Européenne. Il/elle apportera son expertise/appui/conseil aux équipes PEAG et aux différentes parties prenantes concernées, dans toutes les activités nécessitant la prise en compte et le suivi des aspects sociaux. Il/Elle exécutera sa mission conformément aux dispositions en vigueur en République de Guinée et aux politiques et procédures de la Banque mondiale et autres bailleurs co-financiers en matière de sauvegardes sociales.

Il/Elle sera chargé des tâches suivantes :

(a) Préparation des documents et revue de la qualité :

- Participer et contribuer au processus de screening ou de sélection environnementale et sociale de toutes les activités du PEAG pour recommander des changements de la conception du programme (le cas échéant, pour minimiser les impacts) et les documents à préparer selon les exigences de la NES;
- Élaborer en proche collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales, les Termes de Référence des études d'Évaluation d'Impacts Environnemental et Social (EIES)/Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES), les Plans d'Action de la Réinstallation (PARs) (production et distribution), et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Veiller à ce que les instruments environnementaux et sociaux (EIES/ NIES, PAR, PGES, etc.) prévus dans le cadre du projet soient élaborés de manière appropriée et publiés conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES), en cohérence avec les études techniques concernées, dans leur version finale, tout en intégrant les exigences relatives à la gestion des risques associés à la VBG/EAS/ SH.

(b) Mise en œuvre et suivi des activités sociales :

- Veiller à la mise en œuvre des différents instruments préparés. Superviser du point de vue technique, l'exécution des activités sociales des entreprises dans le cadre des travaux de toutes les différentes composantes du PEAG ;
- garantir l'effectivité de réinstallation et d'accompagnement des populations pour chaque site concerné ainsi que dans les différentes composantes du programme conformément aux NES n°5 et N°10, notamment sur les questions de sécurisation foncière, de respect des droits, d'appui aux groupes vulnérables et d'amélioration des moyens de subsistance des populations riveraines des sous-projets;
- garantir l'effectivité de la mobilisation des parties prenantes dans le cadre des différentes activités et conformément à la N°10, en lien avec l'engagement citoyen promu par le programme, en particulier pour ce qui concerne l'implication des usagers de l'eau, intersectoriels et à différentes échelles, dans la mise en œuvre de la GIRE (au niveau des réservoirs et plus largement au niveau des sous-bassins et bassins)
- veiller à la vulgarisation du CPR au niveau des communes concernées par les activités du Programme, pour une meilleure connaissance et appropriation des principes qui régissent la réinstallation. A cet effet, des sessions de formation seront animées sur les contenus d'un PAR et les étapes à suivre pour une mise en œuvre réussie ;
- établir, maintenir et opérationnaliser un Mécanisme de Gestion des

Plaintes (MGP) pour les travailleurs du programme, intégrant un dispositif spécifique propre aux cas de VBG et EAS / SH, tel que décrit dans la PGMO, conformément aux dispositions de la NES 2 et à la législation nationale applicable ;

- s'assurer que le programme dispose d'un mécanisme fonctionnel de gestion des plaintes. Ce MGP doit être opérationnel, connu et accessible à toutes les personnes concernées par les activités d'acquisition de terres et de réinstallation. Il doit également être accessible à tout(e) plaignant(e) souhaitant déposer une plainte liée au programme quel qu'en soit le motif, et intégrer un dispositif/mécanisme spécifique pour traiter les cas de VBG et EA/HS selon la législation nationale et les standards de la Banque mondiale ;
- entreprendre les revues sociales régulières, préparer les rapports de suivi trimestriel/annuel sur les aspects sociaux et contribuer à la préparation et à l'organisation des missions d'appui de la Banque mondiale (notamment à travers la mobilisation des parties prenantes, le suivi rapproché de la gestion des plaintes, la documentation et le partage régulier d'information sur l'évolution des activités sur le terrain, etc.) ;
- s'assurer que les rapports d'avancement /trimestriels/semestriels du PEAG comprennent un chapitre ou une section sur la mise en œuvre des aspects sociaux des activités, incluant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet social dans le PEAG, une analyse de la situation de la gestion des plaintes, et faire ressortir les difficultés et les solutions préconisées.

(c) Formation :

- identifier les acteurs clés à former sur les aspects sociaux, à partir de la législation nationale et du CES de la Banque mondiale, dans le cadre du programme ;
- assister les agences d'exécution et les communes concernées par les activités du Programme, dans la conduite des ateliers de formation tel qu'indiqué dans la section renforcement des capacités du CR.
- Veiller à aligner le plan social avec le contexte local dans la mise en œuvre du projet afin de renforcer et consolider la promotion du développement durable dans la zone d'intervention du projet ;
- S'assurer que la conception, l'exécution et le suivi des activités du projet respectent et suivent les normes et règles environnementales et sociales de la Guinée, de la Banque mondiale et autres bailleurs co-financiers ;
- Identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan social et préconisées des mesures d'atténuation au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet ;
- Définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du PEAG et la réalisation des activités pour éviter ou atténuer les impacts sociaux ;
- Formuler des recommandations pour le suivi et l'évaluation du PGES, ainsi que pour les étapes suivantes, y compris le financement à long terme afin de garantir la durabilité du plan ;
- Identifier les besoins, coordonner et superviser le renforcement des capacités des acteurs clés sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale ainsi que la mise en œuvre des dispositions du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et des PGES ;
- Organiser et participer au recrutement des consultants pour la réalisation des études générales et spécifiques de cadre, d'un Plan d'Actions de Réinstallation ainsi que les PGES selon les normes de la Banque Mondiale, autres bailleurs co-financiers et de la Guinée ;
- Coordonner et participer aux activités de consultations publiques en matière environnementale et sociale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des différents sous-projets
- Appuyer les spécialistes de passation de marchés à s'assurer que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les aspects sociaux, ainsi que les mesures de suivi et d'atténuation des impacts telles que définies dans les études de conception, faisabilité, coût et délais ;
- Examiner et valider les PARs tout en veillant à leur mise en œuvre conformément aux exigences nationales et aux directives de la Banque Mondiale ;
- Veiller à la mise en place effective et le suivi du MGP en lien avec les activités du projet ;
- Veiller à la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, notamment les PGES, relatifs aux projets pour s'assurer de leur conformité aux exigences nationales et aux directives de la Banque mondiale ;

- Veiller à la mise en place effective et au suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes en lien avec les activités du projet ;
- Servir d'interlocuteur principal entre les personnes affectées par le projet (PAPs) et la Coordination du Projet sur les questions d'impacts sociaux ;
- Former les membres des comités de gestion des plaintes sur la gestion des plaintes et griefs liés aux AES/HS VBG du projet ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre des PGES-Chantiers des entreprises. ;
- Servir d'interlocuteur principal entre les personnes affectées par le projet (PAPs) et la Coordination du projet ;
- Analyser les recommandations des agences d'exécution ou prestataires pour la réception finale des biens, des travaux ou des services et pour la cessation d'un contrat afin de s'assurer que tous les travaux sont menés à bien dans la totale conformité avec les règles de sauvegardes environnementales et sociales et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale.

En concertation avec les services techniques en développement social, le Spécialiste en sauvegardes sociales, s'assurera de :

- Coordonner et suivre les actions de mise en place des comités d'environnement au niveau des zones d'intervention du projet tout en clarifiant les rôles et les fonctions, en particulier pour ce qui concerne la problématique du règlement des plaintes et les demandes des habitants ;
- Établir un programme de sensibilisation des différentes parties prenantes au projet notamment avec les acteurs locaux tels que les Municipalités, les Conseils régionaux, les missions de contrôles ainsi que les populations des zones d'intervention, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux et sociaux des meilleures pratiques de gestion de l'environnement ;
- S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, par l'entreprise en charge des travaux et de son approbation par la Mission de Contrôle du projet et de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective du PGES et PARs et des séances d'information et de sensibilisation des populations par les entreprises ;
- Évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE), la conformité des activités avec le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;
- S'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le PMPP et aux tâches assignées aux agences d'exécution ;
- Faire valider les études d'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES)/ Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ainsi que tout autre étude environnementale élaborée pour le projet, par l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) et par la Banque mondiale et assister à leur publication au niveau national ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en matière de sauvegarde sociale ;
- Appuyer, en collaboration avec le responsable de Suivi-Évaluation, la collecte et le reportage des données sur les indicateurs de performance sociale, en s'assurant de leur qualité, et contribuer à l'élaboration et à la révision périodique des Plans de Suivi-Évaluation ;
- Veiller à l'applicabilité des recommandations issues des missions de supervision de la Banque Mondiale ;
- Veiller au respect scrupuleux de la mise en œuvre de la Procédure de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), effectuer des visites programmées et inopinées dans les périmètres du PEAG. Faire le suivi des accidents et incidents de travail, gérer les plaintes liées au travail avec les employeurs et informer la hiérarchie sur tout signalement d'incident.

En termes de rapportage, le Spécialiste en sauvegardes sociales produira un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

Quatre rapports trimestriels sont attendus, le dernier servant de rapport annuel synthétisant toutes les activités des trimestres passés, y compris celles du dernier trimestre. Il fournira des renseignements nécessaires sur les indicateurs mesurables du point de vue environnemental pour nourrir

le rapport du Suivi-Évaluation du projet.

4. Évaluation annuelle et critères de performance :

Le Spécialiste en sauvegardes sociales fera l'objet d'une évaluation annuelle et les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- Exécution des activités de sauvegardes sociales du Projet aux meilleures conditions d'efficience, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;
- Qualité de la planification des activités de sauvegardes sociales ;
- Qualité et ponctualité des rapports produits ;
- Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution du Projet et à trouver les mesures correctives nécessaires ;
- Qualité et ponctualité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du projet ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISSES

Pour mener à bien cette mission, le Spécialiste en sauvegardes sociales du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il sera sélectionné sur une base concurrentielle et basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

- Diplôme

Il ou elle devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau Bac+5 ans au moins en Sociologie, Anthropologie, Psychologie, et autres sciences sociales similaires.

- Années d'expérience

Au moins dix (10) ans d'expérience dans la mise en application des politiques en matière de protection sociale en lien avec l'environnement, au sein des projets financés par des Partenaires Technico Financiers, y compris la Banque mondiale.

Des expériences antérieures dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation (PAR), la préparation et la mise en œuvre d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), la préparation et la mise en œuvre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans les projets financés par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds.

- Qualifications requises

Le Spécialiste en sauvegardes sociales devra :

- Justifier d'une expérience minimum de 10 ans en tant que spécialiste en sauvegarde sociale dans la conduite d'évaluation sociale ou dans la gestion sociale de projets d'infrastructures en milieu urbain ou rural
- Avoir une connaissance suffisante des directives de la Banque mondiale (BM) ou d'autres bailleurs de fonds similaires en matière de protection environnementale et sociale ;
- Avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par la BM ou d'autres bailleurs de fonds similaires ;
- Avoir participé à au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, EIES, Audit, etc.) de projets d'eau, de barrages, ou d'infrastructures ;
- Être doté de connaissances des lois environnementales et sociales ainsi que de la réglementation Guinéenne ; avoir de l'expérience dans la préparation et le suivi de Plan d'action de réinstallation, Études d'Impact Environnemental et Social, Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Disposer de connaissances sur les directives et politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale y compris la réinstallation involontaire ;
- Disposer de connaissances en Genre et développement avec pratique sur le terrain ;
- Avoir des formations complémentaires en Hygiène- Santé, Sécurité-Environnement (HSE) serait un atout et Eau Hygiène et Assainissement (WASH) ;
- Avoir une maîtrise du Français et être doté d'une excellente compétence en communication et en rédaction des rapports ;
- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multiculturel ;

- Avoir une expérience de travail sur les instruments de sauvegarde environnementale et sociale des projets de développement durable financés par la Banque Mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers ;
- Avoir un certificat de formation sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale
- Travailler en concert avec les responsables sauvegarde environnementale et sociale de la SEG sur les aspects sociaux du Projet.

Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale

- Être capable de travailler sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, E-mail (courrier électronique) et l'Internet.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadio piegm@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous-réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmis par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde sociale pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/
(+224) 628 27 16 77
E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadio-
piegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 04 février 2026

Le Secrétaire Général du MAHH

Bachir CAMARA



Université de Labé

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO) National DE LABE

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'autorisation n°0013/ MEF/ DGCMP/2026 du 26 janvier 2026 accordée par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, autorisant l'Université de Labé, à recourir à l'accord-cadre à bons de commande, dans le cadre de son programme de modernisation progressive de ses infrastructures administratives et pédagogiques.

1. L'Université de Labé a obtenu, dans le cadre budgétaire à moyen terme, des promesses de mobilisation de fonds, afin de financer son programme d'acquisition de travaux d'extension, de rénovation, d'entretien, de modernisation et d'équipement de ses infrastructures et bâtiments administratifs et pédagogiques, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché par accord-cadre ci-dessus.

2. L'Université de Labé sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les acquisitions suivantes, en lot unique : acquisition de travaux d'extension, de rénovation, d'entretien, de modernisation et d'équipement des infrastructures et bâtiments de l'Université.

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplies les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; Tel : +224 621 21 14 24 ; mail : nene- aissatou. bah@univ-labe.edu.gn, tous les jours, Lundi de 8h à 18h et vendredi, de 8h à 17h.

4. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le Dossier d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : PRMP, à compter du 29 janvier au 27 février 2026 contre un paiement non remboursable d'Un million cinq cent mille Francs Guinéens (1 500 000 GNF). Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :

- 50% au compte N° 4111071 du Receveur spécial du Trésor, contre délivrance d'une quittance libératoire ;
- 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 20% En espèce au compte de l'Autorité contractante, au niveau de la PRMP.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés contre la présentation d'un reçu de paiement.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : au Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) au sein de l'Université, sis à Labé, Hafia, ; Tél : +224 621 21 14 24, au plus tard le 27 février 2026 à 11h 00mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, en présence d'un représentant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et celui de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) à l'adresse ci-après : siège de l'Université, Labé, Hafia, à 11h30.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux cents millions (200 000 000 GNF).

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres est le droit de la République de Guinée.

Labé, le 27 janvier 2026
Le Recteur



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES

Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES
(CONSULTANT INDIVIDUEL)
AMI N° 03/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels,

législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montant financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion du processus de passation des marchés financés par la Banque mondiale, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) spécialiste en passation de marchés pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet. Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) Spécialiste en Passation de marchés.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité du Coordonnateur et la supervision directe de l'expert international en Passation des Marchés, le Spécialiste de passation des marchés sera chargé des tâches ci-après :

- Sera co-responsable du système de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés par le biais du nouvel outil dénommé STEP, (ii) le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des activités, (iii) le classement électronique des documents de passation des marchés du projet ; (iv) l'analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions au niveau du plan de passation des marchés ;
- Sera co-responsable de l'ensemble du processus de passation des marchés du projet, et plus précisément de ce qui suit :
 - a) En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres et des demandes de propositions :
 - Préparer les dossiers d'appels d'offres et les demandes de propositions et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires dans un premier temps des administrations nationales et ensuite du bailleur de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de Don/Prêt ;
 - Préparer les dossiers de pré-qualification ou sélection initiale de travaux, fournitures et services autres que services de consultants ;
 - Préparer les dossiers de présélection des cabinets ou consultants individuels pour les services de consultants ;
 - S'assurer que les dossiers ont reçu les approbations nécessaires (au niveau national et auprès du bailleur de fonds) selon les seuils convenus dans les accords de Don/Prêt.
 - b) En ce qui concerne la passation de marchés :
 - Préparer et faire publier les avis généraux, les avis spécifiques de manifestations d'intérêt pour recevoir les expressions d'intérêt pour les services de consultants, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offres de travaux et de fournitures ;
 - Assurer en plus des avis ci-dessus la plus large publicité en faisant publier si nécessaire des avis dans des revues spécialisées, dans le Business Développement et si nécessaire, en les communiquant aux représentations diplomatiques installées dans le pays ;
 - Veiller à l'inscription à l'ordre du jour des commissions de passation des marchés les étapes du processus d'évaluation des offres ou propositions (ouvertures des plis évaluations et attributions) ;
 - Veiller au respect de la confidentialité dans les travaux d'évaluation des offres, candidatures et/ou propositions, s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des services compétents de l'administration d'une part et du bailleur de fonds d'autre part ;
 - Préparer les marchés/contrats et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, visés, enregistrés et notifiés selon les procédures prévues et dans les meilleurs délais ;
 - S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires par la publication des résultats des attributions des marchés, conformément aux dispositions des du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition septembre 2023.
 - c) En ce qui concerne la connaissance du contexte local en matière d'offres :
 - Maintenir à jour éventuellement le répertoire des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection ;
 - Tenir un répertoire de consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêts ;
 - Maintenir à jour le bordereau des prix unitaires (pour fournitures courantes et équipements) les plus usuels.
 - d) En ce qui concerne l'exécution des marchés :
 - Assister le Coordonnateur dans la gestion des contrats en vue du respect des clauses contractuelles ;
 - Veiller à ce que les engagements sur marchés soient systématiquement communiqués aux Chefs de Composantes et aux comptables ;
 - Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
 - Organiser les commissions de réception des fournitures, travaux et prestations, et s'assurer que ces biens et services sont conformes aux spécifications des marchés ;
 - Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisées conformément aux dispositions des marchés ;
 - Prendre les mesures nécessaires pour que les services soient rendus dans les délais prévus et de manière efficace.
 - e) En ce qui concerne le respect des accords avec les bailleurs de fonds :
 - Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec les bailleurs soient respectées à tous les stades du processus de passation des marchés.
 - f) En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :
 - En collaboration avec le Responsable Administratif et Financier et les comptables, participer à l'élaboration et à la tenue à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes ;
 - Tenir à jour les registres des immobilisations en accord avec le RAF.
 - g) En ce qui concerne les rapports périodiques :

Le SPM remettra au Coordonnateur un rapport d'activités à chaque trimestre, à chaque fin d'année, et des rapports spécifiques à l'occasion des missions de supervision de la Banque.

 - Il (elle) devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de l'IDA.

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Les performances du Spécialiste de passation des marchés seront évaluées annuellement par le Coordonnateur, et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Production régulière du Plan de Passation des Marchés du projet et de sa mise à jour dans STEP ;
 - Mise à jour des informations requises sur les marchés/contrats dans STEP ;
 - Maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés de la Banque et des procédures nationales de passation des marchés ;
 - Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
 - Respect des délais d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
 - Production d'un rapport trimestriel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
 - Production de dossiers d'acquisition et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de l'IDA sur les dossiers ;
 - Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
 - Production et tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque et aux missions d'audit ;
 - Qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés.
- Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le MAHH et la Banque Mondiale.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISSES

Le candidat doit :

- Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit Public ou des Affaires, Gestion ou tout diplôme équivalent (minimum Bac + 4).
- Avoir une formation Spéciale en procédures de Passation des Marchés serait un atout ;
- Avoir une solide expérience d'au moins cinq (5) ans en Passation des marchés dont : (i) au moins trois (3) ans en qualité de Spécialiste en Passation de Marchés de Projets financés par les Banques ou Institutions multilatérales de développement ou (ii) quatre (4) ans au moins en tant qu'Analyste Passation des Marchés de projets de développement financés par les Banques ou Institutions multilatérales de développement ;
- Avoir une expérience avérée au cours des cinq (5) dernières années sur les règles et procédures de la Banque Mondiale serait un atout ;
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation

- de marchés publics ;
- Avoir une bonne aptitude de travail en équipe ;
 - La maîtrise de l'utilisation de l'Outil de Planification et Suivi Systématique de Passation des Marchés (STEP) de la Banque mondiale constituera un atout ;
 - Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication) ;
 - Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures) ;
 - Avoir un sens élevé de l'intégrité, des valeurs morales, de la discréption, de la confidentialité et, notamment une bonne connaissance des enjeux liés à la bonne gouvernance et à la lutte contre la fraude et la corruption.

NB : Les candidatures des femmes sont vivement encouragées.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous-réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmis par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Spécialiste en Passation de marchés pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

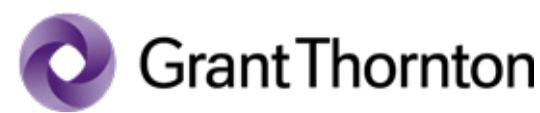
Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot, BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/ (+224) 628 27 16 77

E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et

Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry le 04 février 2026



Grant Thornton Audit & Advisory Guinée & Côte d'Ivoire cabinet de référence en audit et conseil en Afrique de l'Ouest, recrute un auditeur IT (Bac+4/5).

Tu es ingénieurs ou détient un master avec une passion pour les systèmes d'information, l'IT, la cybersécurité, ou le conseil ?

Rejoins l'équipe IT Risk Services de Grant Thornton pour un stage de fin d'études à fort contenu technique et métier !

Ta mission

Encadré(e) par des professionnels expérimentés et disponibles, tu participeras à des missions variées auprès de clients de tous secteurs :

- Audit des systèmes d'information (analyse des contrôles IT, conformité, sécurité, gouvernance)
- Intervention IT sur les missions CAC
- Analyse et exploitation de bases de données (SQL, Oracle...)
- Tests d'intrusion et vulnérabilité de sécurité
- Projets de transformation IT & cybersécurité (mise en conformité ISO 27001, RGPD...)

Profil recherché

- Étudiant(e) en école d'ingénieurs ou Master 2 (informatique, cybersécurité, SI, MIAGE, etc.)
- Bonne maîtrise de SQL et des environnements techniques
- Connaissances ou intérêt pour les tests d'intrusion, la sécurité réseau ou applicative
- Rigueur, curiosité, esprit d'analyse
- aisance à l'écrit comme à l'oral (français & anglais)

Pourquoi nous rejoindre ?

- Intégrer un cabinet reconnu pour son excellence et son environnement formateur
- Participer à des missions à fort impact pour des clients locaux et internationaux
- Travailler dans un contexte multiculturel stimulant

Informations pratiques

- Lieu : Guinée & Côte d'Ivoire
- Début : Mars 2026
- Durée : CDI
- Candidature : Envoyez votre CV et lettre de motivation à contact@gn.gt.com
- Deadline : 15/02/2026

PROGRAMME
SIMANDOU
2040
Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis
 TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1 Agriculture, Industrie Alimentaire & Commerce

2 Éducation & Culture

3 Infrastructures, Transports & Technologies

4 Économie, Finance & Assurance

5 Santé & Bien-être

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES

Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL EN PASSATION DE MARCHES
(CONSULTANT INDIVIDUEL)
AMI N° 04/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier

le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montant financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion du processus de passation des marchés financés par la Banque mondiale, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Expert international en passation de marchés pour appuyer l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste de l'Expert en Passation de marchés.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur, l'expert international de passation des marchés sera chargé des tâches ci-après :

- Sera responsable du système de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés

par le biais du nouvel outil dénommé STEP , (ii) le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des activités, (iii) le classement électronique des documents de passation des marchés du projet ; (iv) l'analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions au niveau du plan de passation des marchés ;

- Sera responsable de l'ensemble du processus de passation des marchés du projet, et plus précisément de ce qui suit :

a) En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres et des demandes de propositions :

- Préparer les dossiers d'appels d'offres et les demandes de propositions et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires dans un premier temps des administrations nationales et ensuite du bailleur de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de Don/Prêt ;
- Préparer les dossiers de préqualification ou sélection initiale de travaux, fournitures et services autres que services de consultants ;
- Préparer les dossiers de présélection des cabinets ou consultants individuels pour les services de consultants ;
- S'assurer que les dossiers ont reçu les approbations nécessaires (au niveau national et auprès du bailleur de fonds) selon les seuils convenus dans les accords de Don/Prêt.

b) En ce qui concerne la passation de marchés :

- Préparer et faire publier les avis généraux, les avis spécifiques de manifestations d'intérêt pour recevoir les expressions d'intérêt pour les services de consultants, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offres de travaux et de fournitures ;
- Assurer en plus des avis ci-dessus la plus large publicité en faisant publier si nécessaire des avis dans des revues spécialisées, dans le Business Développement et si nécessaire, en les communiquant aux représentations diplomatiques installées dans le pays ;
- Veiller à l'inscription à l'ordre du jour des commissions de passation des marchés les étapes du processus d'évaluation des offres ou propositions (ouvertures des plis évaluations et attributions) ;
- Veiller au respect de la confidentialité dans les travaux d'évaluation des offres, candidatures et/ou propositions, s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des services compétents de l'administration d'une part et du bailleur de fonds d'autre part ;
- Préparer les marchés/contrats et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, visés, enregistrés et notifiés selon les procédures prévues et dans les meilleurs délais ;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires par la publication des résultats des attributions des marchés, conformément aux dispositions des du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition septembre 2023.

c) En ce qui concerne la connaissance du contexte local en matière d'offres :

- Maintenir à jour éventuellement le répertoire des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection ;
- Tenir un répertoire de consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêts ;
- Maintenir à jour le bordereau des prix unitaires (pour fournitures courantes et équipements) les plus usuels.

d) En ce qui concerne l'exécution des marchés :

- Assister le Coordonnateur dans la gestion des contrats en vue du respect des clauses contractuelles ;
- Veiller à ce que les engagements sur marchés soient systématiquement communiqués aux Chefs de Composantes et aux comptables ;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, travaux et prestations, et s'assurer que ces biens et services sont conformes aux spécifications des marchés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisées conformément aux dispositions des marchés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les services soient rendus dans les délais prévus et de manière efficace.

e) En ce qui concerne le respect des accords avec les bailleurs de fonds :

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec les bailleurs soient respectées à tous les stades du processus de passation des marchés.

- f) En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :
- En collaboration avec le Responsable Administratif et Financier et les comptables, participer à l'élaboration et à la tenue à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes ;
- Tenir à jour les registres des immobilisations en accord avec le RAF.

- g) En ce qui concerne les rapports périodiques :
- L'Expert remettra au Coordonnateur un rapport d'activités chaque trimestre, à chaque fin d'année, et des rapports spécifiques à l'occasion des missions de supervision de la Banque.

- Il (elle) devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de l'IDA.

- h) En ce qui concerne le renforcement des capacités :

- Assurer le transfert de compétences au personnel de l'Unité d'Exécution du Projet et des agences d'exécution (animation de formations périodiques sur la passation des marchés et les procédures de la Banque mondiale).

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Les performances de l'expert International en passation des marchés seront évaluées annuellement par le Coordonnateur et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Production régulière du Plan de Passation des Marchés du projet et de sa mise à jour dans STEP ;
- Mise à jour des informations requises sur les marchés/contrats dans STEP ;
- Maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés de la Banque et des procédures nationales de passation des marchés ;
- Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Respect des délais d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Production d'un rapport trimestriel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Production de dossiers d'acquisition et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de l'IDA sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
- Production et tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque et aux missions d'audit ;
- Qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés ;
- Le respect du plan de renforcement des capacités des acteurs en passation des marchés tel que convenu entre les parties.

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le MAHH et la Banque Mondiale.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISES

Formations :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau minimum (Bac +5) dans l'un des domaines suivants : droit, économie, ingénierie, gestion, passation des marchés, administration des affaires ou équivalent ;
- Avoir une formation certifiante en Passation des Marchés serait un atout.

Expériences dans le domaine de la mission :

- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dans la passation des marchés dont au moins cinq (05) ans en qualité de Spécialiste en passation des marchés dans des projets financés par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement ou une autre institution multilatérale de développement similaire ;
- Une expérience en passation des marchés d'au moins trois (03) ans à l'international, c'est-à-dire dans un pays autre que celui de son pays d'origine ou de résidence du Consultant ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) dernières années sur les règles et procédures de la Banque Mondiale serait un atout ;

- Justifier de compétences avérées en transfert les connaissances en matière de passation des marchés (animation de formations) ;
- La maîtrise de l'utilisation de l'Outil de Planification et Suivi Systématique de Passation des Marchés (STEP de la Banque mondiale constituera un atout) ;
- Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication) ;
- Excellentes compétences organisationnelles avec la capacité de travailler en équipe, dans un environnement multiculturel et sous pression ;
- Justifier d'excellentes capacités de communication en français oral et écrit ;
- Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures) ;
- Avoir un sens élevé de l'intégrité, des valeurs morales, de la discréetion, de la confidentialité et, notamment une bonne connaissance des enjeux liés à la bonne gouvernance et à la lutte contre la fraude et la corruption.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadio@pmg@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le consultant signera un contrat d'une durée initiale d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances. Le contrat initial sera assorti d'une période d'essai de six (6) mois. La durée maximale du contrat ne dépassera pas trois (03) ans.

Son bureau sera basé à Conakry, au siège de l'Unité de Gestion du PEAG.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmis par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Expert international en Passation de marchés pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/ (+224)
628 27 16 77

E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadio-
piegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 04 février 2026



Bachir CAMARA

Ministère de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation

Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalaba



République de Guinée
Travail – Justice – Solidarité

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

1- Dans le cadre de l'exécution de son budget annuel 2026, l'Institut Supérieur de Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalaba a obtenu des fonds afin de financer ses activités.

L'Institut Supérieur de Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalaba lance un avis Général de Passation des Marchés Publics conformément à l'article 20 du code des Marchés Publics à l'intention des candidats potentiels et qui ne sont pas concernés par l'un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du même code.

2- Au titre des marchés des travaux

- Construction d'une Direction Générale (AOO)
- Aménagement de l'Espace Vert de la devanture du bloc Pole Vie (DC)
- Entretien des climatiseurs (DC)
- Clôture du domaine Téné 1&2 (AOO)
- Entretien réparation (Peintures, Electricité, Plomberie, etc.) (DC)
- Achat des réactifs de Laboratoire (DC)
- Construction d'un local abritant les animaux (AOO)
- Construction du Ferme Ovi-Capricole (AOO)
- Construction des trois magasins (DC)
- Travaux d'emménagement des Bassins Piscicoles Téné 1&2 (DC)
- Etude Technique et Supervision (AOO)
- Création d'un forage et installation des lampadaires à Energie solaire (AOO)
- Travaux de Réhabilitation et équipement d'une salle informatique (AOO)
- Equipement de l'atelier de technologie alimentaire (AOO)
- Réhabilitation de l'amphithéâtre et de la bibliothèque (AOO)
- Construction d'un amphithéâtre (AOO)
- Entretien du groupe électrogène (DC)
- Pavage dans la cour de l'ISSMV (DC)
- Réparations des matériels de classe (DC)

3- Au titre des Marchés de fourniture et prestation de services

- Achat de fournitures informatique (AOO)
- Achat matériels et mobilier de bureau (DC)
- Achat de concentrés alimentaires pour les bovins (DC)
- Achat des intrants pour bovins (médicament) (DC)
- Achat des produits pharmaceutique pour le soin et la prophylaxie des rats et lapins (DC)
- Achat d'aliments pour les rats et lapins à usage expérimentale pour le laboratoire de recherche (DC)
- Acquisition des engins roulants (Véhicules) (AOO)
- Acquisition de Multimédia Vidéos projecteurs (DC)
- Entretien et réparation des tables bancs de l'ISSMV (DC)
- Acquisition des matériels et mobilier de bureau (DC)
- Achat de fournitures et petits matériels de bureau (DC)
- Achat de matériels de communication (DC)
- Nettoyage des locaux (DC)
- Achat autres fournitures de service (DC)
- Achat des costumes de service pour les cadres de l'ISSMV (DC)
- Achat des réactifs de laboratoires (DC)
- Fournitures de matériels d'infirmierie (DC)
- Entretien des lampadaires (DC)
- Equipement de laboratoires (DC)
- Fournitures et petits matériels pour Direction Générale (DC)
- Entretien salle de classe et laboratoire (DC)
- Entretien matériels roulants (DC)
- Achat des produits de laboratoire (DC)
- Entretien matériels informatique (DC)
- Pré-imprimerie pour département et service (DC)
- Achat des pré-imprimerie pour la pédagogie (département service) (DC)
- Installation et paramétrage de logiciel des gestions pour l'administration (outils de gestion) (DC)
- Achat des matériels et fournitures de bureau (AOO)
- Entretien de l'espace verts (DC)
- Achat matériels informatiques (DC)
- Achat d'autres produits et fourniture pour les départements (DC)
- Pré-imprimerie confection et impression pour l'administration générale (DC)
- Achat des produits vétérinaires (DC)
- Entretien matériels techniques (DC)
- Achat des produits phytosanitaire (DC)
- Acquisition d'extincteur (DC)
- Achat des tentes pour cérémonies (DC)
- Achat des matériels de Sonorisation (DC)
- Acquisitions d'équipements de laboratoire en matériels didactiques (AOO)

4- Au titre des marchés de prestation intellectuelle

- Renforcement de capacité des étudiants de l'ISSMV de Dalaba en entrepreneuriat (DC)
- Expertise à l'appui organisationnel des structures et services (DC)
- Assistance technique au compte des départements et services relatif au montage des projets dans le cadre du Programme d'Investissement Public (PIP) (DC)
- Renforcement des capacités des étudiants de l'ISSMV de Dalaba (DC)
- Renforcement des capacités du personnel administratif de l'ISSMV (DC)
- Formation des enseignants chercheurs en méthodologie de recherche scientifique (AOO)

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires auprès de l'Organe de Passation des Marchés Publics et Partenariats Publics-Privé de l'Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalaba. Téléphone (+224) 621 32 95 69
E-mail : alambah98@gmail.com

6- L'Institut Supérieur de Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalaba se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou à partie du présent du présent Avis Général de passation des Marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 du code des Marchés Publics.

NB : AOO : Appel d'offres ouvert
DC : Demande de Cotation
Dr Mamadou KOUYATE



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES

Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER INTERNATIONAL
(CONSULTANT INDIVIDUEL)
AMI N° 05/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en

charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040. La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion administrative, financière et comptable des ressources du PEAG, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Expert international en gestion financière et comptable pour le compte l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du Responsable Administratif et financier international du PEAG.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Placé sous l'autorité du Coordonnateur, le RAF est chargé de toutes les activités liées à la gestion administrative, financière et comptable du projet dans le respect des règles et procédures convenues dans les Manuels approuvés par la Banque mondiale et l'Accord de Financement et ses annexes. A ce titre, il/elle contribue au respect de l'utilisation efficiente des ressources financières et produit des rapports périodiques fiables pour des besoins du pilotage du projet.

Le Responsable Administratif et Financier RAF qui occupera ce poste exécutera les tâches énumérées ci-dessous et toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur du projet dans le cadre de ses fonctions.

- Gestion budgétaire
- Appuyer la coordination dans le processus d'élaboration du budget annuel y compris la consolidation des activités mises en œuvre et à l'établissement les budgets de trésorerie subséquents ;
- Veiller au suivi de l'exécution budgétaire et à l'analyse des écarts sur une périodicité mensuelle afin de proposer au Coordonnateur des mesures correctives ;
- Gestion comptable et financière
- Superviser la tenue à jour de la comptabilité générale, analytique et budgétaire du Projet (fiabilité, rapidité, analyse, rapprochement en tenant compte des impératifs de reporting mensuel) et la vérification des imputations comptables ;
- Organiser la gestion administrative, comptable et financière du Projet, et s'assurer du bon fonctionnement du logiciel de gestion ;
- Assurer la gestion des Comptes bancaires désignés (engagement, retrait, règle-

- ment, états de rapprochement bancaires) ;
- Préparer les demandes de retrait de fonds (DRF) et Demandes de Paiement Direct (DPD) avec toute la documentation nécessaire aux décaissements conformément aux directives de l'IDA ; et veiller à maintenir un niveau de liquidité optimal pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- Contrôler régulièrement les imputations comptables et analyser mensuellement les soldes des comptes ;
- Cosigner les chèques, ordres de virement ou de paiement et les engagements de dépenses
- Contrôler la caisse de menues-dépenses de l'UGP ;
- Assurer la consolidation des données comptables et financières ;
- Assurer la production et la validation des états financiers dans les délais de production requis ;
- Préparer et soumettre dans les délais les rapports de suivi financier trimestriels du Projet ;
- Assurer l'élaboration d'un plan de décaissement semestriel à partir du plan de passation de marchés ;
- Appuyer la production de tous les rapports entrant dans le cadre du reporting financier, si nécessaire en étroite relation avec le Spécialiste Suivi-Evaluation du Projet ;
- Veiller au classement et à l'archivage des pièces comptables ;
- Superviser et coordonner le travail de l'équipe de gestion financière en veillant au respect strict des procédures comptables.
- Procédures, Audit et Contrôle de Gestion
- Veiller au respect des dispositions du Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptable ;
- Veiller au respect des procédures des bailleurs de fonds et des dispositions des différents accords de financement ;
- Veiller à la plus grande transparence dans l'utilisation des ressources mises à disposition par les bailleurs de fond ou l'Etat ;
- Participation à la préparation de toute la documentation nécessaire aux différentes supervisions du Projet par les bailleurs ;
- Préparer et coordonner les missions d'Audits externes ;
- Établir un tableau de suivi de mise en œuvre des recommandations issues des audits financiers externes et des missions conjointes de supervisions de la Banque mondiale.
- Gestion des biens et stocks
- Suivre, avec le Responsable Passation des Marchés, le processus d'acquisition des biens et services selon les Procédures applicables du Projet ;
- S'assurer de la mise à jour de la comptabilité matière (biens durables et stocks) ;
- Organiser l'inventaire physique annuel des immobilisations et des stocks ; à cet effet, le RAF veillera à mettre en place des tableaux de suivi des acquisitions des biens et services, de leur codification, de leur inclusion dans la prise annuelle de l'inventaire, du suivi de leur bonne utilisation ;
- Participer à la réception des biens et services conformément aux dispositions du Manuel de Procédures du Projet.
- Gestion du personnel
- Sous les orientations du Coordonnateur du Projet, mettre en œuvre le système d'évaluation de performance du personnel ;
- Appuyer à dresser des plans de formation et de congés du personnel et suivre leur exécution ;
- Tenir le fichier du personnel à jour ;
- S'assurer que les dispositions conventionnelles avec les bailleurs de fonds sont respectées ;
- Veiller à faire circuler à tous les niveaux des informations utiles à la prise de décisions et la performance opérationnelle de l'UGP ;
- Renforcer les compétences en gestion financière du personnel sous sa responsabilité.

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Les performances de l'expert International en Gestion financière et comptable seront évaluées annuellement par le Coordonnateur et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Qualité de la planification et du suivi des opérations de comptables et financières ;
- Qualité des documents soumis à la revue préalable de la Banque pour non objection (RSF, Rapports d'audit) ;
- Performance de la gestion financière (notation par la Banque mondiale) ;
- Diligence dans la justification des avances au compte désigné ;
- Qualité du classement des documents de la gestion financière ;
- Réalisation des audits externes et transmission des rapports dans les délais ;
- Certification des états financiers ;
- Diligence dans la mise en œuvre des recommandations d'audit externe ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des PTBAs ;

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec l'IDA.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISSES

Pour mener à bien cette mission, le candidat au poste de Responsable Administratif et financier devra avoir les qualifications et expériences minimales suivantes :

- a) Niveau académique : un diplôme supérieur en gestion de niveau minimum BAC +5/ingénieur, en gestion, comptabilité, finances ;
- b) Expérience professionnelle de dix (10) an minimum dans la gestion comptable et financière des projets et programmes de développement financés par des bailleurs de fonds, avec au moins cinq (5) ans à un poste de Responsable Administratif et Financier au sein d'un projet ou programme financé par un bailleur de fonds
- c) Expérience de deux (2) ans à l'international, c'est-à-dire dans un pays autre que celui de son pays d'origine ou de résidence du Consultant ;
- d) Avoir une bonne connaissance des procédures de décaissement et gestion financière de la Banque mondiale ;
- e) Une expérience spécifique de travail au sein d'un Projet financé par la Banque mondiale à un poste de responsable administratif et financière sera un grand atout ;
- f) Maîtrise du logiciel de gestion adapté aux projets de développement de l'IDA (Tompro) ou similaires ;
- g) Être à l'aise avec les logiciels bureautique usuels (Excel, Word, PowerPoint... etc.).
- h) Autres aptitudes :

Le candidat ou la candidate devra avoir (i) le sens de l'organisation et de la planification budgétaire ; (ii) un esprit d'initiative et le sens de l'anticipation ; (iii) le sens de la communication ; (iv) la capacité de mettre en place des procédures de gestion et de circulation de l'information financière ; (v) l'expérience de travailler sous pression et dans un souci de respecter les échéances du projet, et (vi) parler et écrire parfaitement le français. Des connaissances de base (écrit et parlé) de l'anglais et l'environnement économique et financier seraient un atout.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenhydiallo@gmail.com

6. MÉTHODE DE SÉLECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DÉPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier international pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/(+224) 628 27 16 77
E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et allarenhydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 04 février 2026





Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DES OPERATIONS DU PEAG
(CONSULTANT INDIVIDUEL)
AMI N° 06/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG

(gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montant financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion technique et de suivi des opérations du PEAG, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Responsable des Opérations pour le compte l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du Responsable des Opérations du PEAG.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous la supervision du Coordonnateur, le Responsable des Opérations aura pour tâches de :

- Assurer la qualité de toutes les activités du projet, notamment en vérifiant leurs conformités avec les documents de référence tels que: les accords de financement; le manuel d'exécution; les plans d'actions établis lors de missions avec les bailleurs et les agences d'exécution etc;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du plan de passation des marchés ;
- Contribuer à l'élaboration des Plans de Travail Budgétisé Annuels (PTBA) en préparant les éléments justificatifs des prévisions budgétaires au plan opérationnel et suivre l'exécution du budget retenu et assurer la conformité des activités du projet avec le PTBA;
- Collecter des données et renseignements nécessaires et élaborer les Termes de références et demandes de propositions pour le recrutement des consultants ;
- Appuyer les agences d'exécution dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres des fournitures et/ ou des travaux pour la sélection des fournisseurs et des entreprises chargés de la réalisation des prestations de fournitures et des travaux ;
- Participer à l'analyse des offres et aux négociations des contrats ;
- Assurer la préparation, le suivi de la réalisation et la validation des études techniques (préparation de TdRs, examen et validation des rapports des Consultants ayant en charge les études relatives aux infrastructures et équipements à réaliser engagées en rapport avec le Maître d'Ouvrage et éventuellement les autres partenaires ainsi que des travaux et en assurer la gestion technico-financière ;
- Assurer la supervision et le suivi des Missions de contrôle des travaux, et assurer la bonne qualité des rapports et des données soumis par la mission de contrôle et les entreprises ;

- Suivre et faire mettre à jour les plannings des études et travaux en vue du respect des délais contractuels ;
- Participer aux réunions mensuelles avec les Missions de contrôle et les entreprises et communiquer les enjeux principaux à l'ensemble des acteurs concernés (MAHH, SEG, bailleurs de fonds etc) ;
- Proposer des modifications à apporter aux études ou aux travaux afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du projet sur propositions des Missions de contrôle et approuver les avenants correspondants ;
- Traiter les correspondances échangées avec les bailleurs de fonds, les Consultants et les entreprises ;
- Examiner les demandes de changement des experts du cabinet de Consultants ou du personnel de l'encadrement de l'entreprise ;
- Vérifier la conformité des prestations des bureaux d'études et des entreprises avec les TDRs et les plans techniques et valider leurs prestations après cette vérification ;
- Approuver les factures de prestations exécutées par les bureaux d'études et les entreprises en consultation avec le Responsable Administratif et Financier et le Coordinateur du PEAG ;
- Participer à la réception des équipements et ouvrages du projet et vérifier leur conformité aux spécifications des marchés ;
- Evaluer les besoins en matière de renforcement des capacités de la coordination du projet ;
- Rendre régulièrement compte à la Coordination, y compris le Comité de pilotage, du projet du déroulement des activités et requérir les quittus ;
- Contribuer aux rapports mensuels sur l'état d'avancement du projet ;
- Elaborer et mettre à jour une feuille de route globale de mise en œuvre du projet en collaboration avec le spécialiste de suivi évaluation ;
- Assurer l'intérim du Coordinateur en cas d'empêchement.
- Effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les différents sites des travaux (Conakry et périphéries) afin de procéder au suivi de l'exécution physique des travaux, assister aux réunions de chantier et à la réception des ouvrages,
- Produire un rapport d'activités à la fin de chaque mois à adresser au Coordinateur du PEAG
- Participer à l'élaboration des rapports trimestriels et annuels d'activités du PEAG.

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Pilotage du Projet et les ministères de tutelle et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Qualité de la planification et du suivi des opérations du projet ;
- Qualité des documents soumis à la revue préalable de la Banque pour non-objection ;
- Qualité de la supervision et du suivi des missions de contrôle des travaux ;
- Production de dossiers d'acquisition et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de l'IDA sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
- Aptitudes à seconder le Coordinateur dans ses missions ;
- Production d'un rapport mensuel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et multiculturelle ;
- Encadrement et motivation des équipes techniques ;
- Coordination efficace avec les parties prenantes (ministères, bailleurs, ONG, entreprises privées, etc.) ;
- Esprit de collaboration et gestion des conflits.
- Les résultats de l'évaluation seront partagés avec l'IDA.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISSES

Niveau d'études :

Formation universitaire de base (BAC+5) dans le domaine des sciences de l'ingénierie notamment de génie civil, ou tout diplôme équivalent ; Avoir un diplôme d'ingénieur hydraulicien serait un atout.

Expérience exigée :

Au moins 10 ans dans la gestion des contrats des travaux d'AEP.

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'eau et assainissement, surtout en ce qui concerne la gestion de projets d'infrastructures ;
- Au moins 10 ans d'expérience dans l'exécution des grands projets d'infrastructure, surtout en ce qui concerne le suivi des travaux de génie civil ;
- Une expérience préalable de grands projets avec l'implication de plusieurs bailleurs de fonds.

Spécificité

- Avoir la maîtrise de la langue française ;
- Avoir une bonne connaissance des problèmes techniques de la production, de transport, de stockage et de la distribution d'eau, notamment en Guinée ;

- Avoir préparé ou participé à l'élaboration des spécifications techniques et termes de référence pour l'acquisition des biens et services ou le recours aux consultants intervenant dans le domaine d'AEP ;
- Maîtrise dans au moins un des thématiques du projet eau et assainissement en Guinée, à savoir : la production et de traitement de l'eau potable ; l'eau non-facilitée ; les solutions basées sur la nature ; la gestion de l'assainissement liquide ; l'eau, assainissement et hygiène dans les écoles ; la digitalisation de services publics et la transformation des sociétés publiques ;
- Compétences en planification, budgétisation, et suivi-évaluation de projets ;
- Maîtrise des outils de gestion de projet et des logiciels pertinents (MS Project, Primavera) ;
- Avoir une bonne moralité et être animé d'un esprit de travail d'équipe ;
- Avoir une bonne expérience de travail avec la Banque Mondiale ou les autres bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement ;
- Compétences interpersonnelles et capacité de gérer, de développer et de motiver des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités organisationnelles, de planification et d'analyse ;
- Avoir une bonne connaissance du plan de réforme du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement et de ses enjeux, serait un atout ;
- Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte visé ;
- Être d'une bonne moralité et animé d'un esprit de travail en équipe ;
- Avoir des bonnes connaissances de l'outil informatique, notamment les logiciels courants (Word, Excel, Power Point, etc) et de la mise en œuvre adéquate des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures)

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. MÉTHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats pré-sélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Responsable des Opérations pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/ (+224) 628 27 16 77

E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry le 04 février 2026



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES

Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL EN PASSATION DE MARCHES BEI-UE
(CONSULTANT INDIVIDUEL)
AMI N° 07/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la

SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion du processus de passation des marchés financés par la BEI-UE, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Expert international en passation de marchés financés par la BEI-UE pour appuyer l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste de l'Expert en Passation de marchés BEI-UE.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur, l'expert international de passation des marchés sera chargé des tâches ci-après :

- Sera responsable du système de gestion de la passation des marchés sous financement BEI-UE, du suivi de l'avancement de la mise en œuvre des activités, du classement électronique des documents de passation des marchés du projet sur financement BEI-UE ; de l'analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions au niveau du plan de passation des marchés sur financement BEI-UE ;
- Sera responsable de l'ensemble du processus de passation des marchés du projet sur financement BEI-UE, et plus précisément de ce qui suit :

a) En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres et des demandes de propositions :

- Préparer les dossiers d'appels d'offres et les demandes de propositions et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires dans un premier temps des administrations nationales et ensuite du bailleur de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de Don/Prêt ;
- Préparer les dossiers de pré-qualification ou sélection initiale de travaux, fournitures et services autres que services de consultants ;
- Préparer les dossiers de présélection des cabinets ou consultants individuels pour les services de consultants ;
- S'assurer que les dossiers ont reçu les approbations nécessaires (au niveau national et auprès du bailleur de fonds) selon les seuils convenus dans les accords de Don/Prêt.

b) En ce qui concerne la passation de marchés :

- Préparer et faire publier les avis généraux, les avis spécifiques de manifestations d'intérêt pour recevoir les expressions d'intérêt pour les services de consultants, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offres de travaux et de fournitures, assurer une coordination avec la BEI pour la publication au Journal officiel de l'UE ;

- Assurer en plus des avis ci-dessus la plus large publicité en faisant publier si nécessaire des avis dans des revues spécialisées, dans le Business Développement et si nécessaire, en les communiquant aux représentations diplomatiques installées dans le pays ;
- Veiller à l'inscription à l'ordre du jour des commissions de passation des marchés les étapes du processus d'évaluation des offres ou propositions (ouvertures des plis évaluations et attributions) ;
- Veiller au respect de la confidentialité dans les travaux d'évaluation des offres, candidatures et/ou propositions, s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des services compétents de l'administration d'une part et du bailleur de fonds d'autre part ;
- Préparer les marchés/contrats et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, visés, enregistrés et notifiés selon les procédures prévues et dans les meilleurs délais ;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires par la publication des résultats des attributions des marchés, conformément aux dispositions des DAOs.

c) En ce qui concerne l'exécution des marchés :

- Assister le Coordonnateur dans la gestion des contrats en vue du respect des clauses contractuelles ;
- Coordonner la gestion de contrats financés par la BEI avec la SEG et l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de la SEG ;
- Veiller à ce que les engagements sur marchés soient systématiquement communiqués aux Chefs de Composantes et aux comptables ;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, travaux et prestations, et s'assurer que ces biens et services sont conformes aux spécifications des marchés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisées conformément aux dispositions des marchés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les services soient rendus dans les délais prévus et de manière efficace.

d) En ce qui concerne le respect des accords avec les bailleurs de fonds :

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec la BEI soient respectées à tous les stades du processus de passation des marchés.

e) En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :

- En collaboration avec le Responsable Administratif et Financier et les comptables, participer à l'élaboration et à la tenue à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes ;
- Tenir à jour les registres des immobilisations en accord avec le RAF.

f) En ce qui concerne les rapports périodiques :

Le SPM remettra au Coordonnateur un rapport d'activités du financement de la BEI à chaque mois, chaque trimestre, à chaque fin d'année, et des rapports spécifiques à l'occasion des missions de supervision des bailleurs des fonds.

Il (elle) devra mettre en place un système de classement accordé avec le spécialiste en passation des marchés du financement IDA des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori des bailleurs.

g) En ce qui concerne le renforcement des capacités :

- Assurer le transfert de compétences au personnel de l'Unité d'Exécution du Projet de la SEG et des agences d'exécution (animation de formations périodiques sur la passation des marchés et les procédures des bailleurs).

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Les performances de l'expert International en passation des marchés seront évaluées annuellement par le Coordonnateur et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Production régulière du Plan de Passation des Marchés du projet et de sa mise à jour régulière;
- Mise à jour des informations requises sur les marchés/contrats ;
- Maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés de la BEI et des procédures nationales de passation des marchés ;
- Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Respect des délais d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Production d'un rapport mensuel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Production de dossiers d'acquisition et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de la BEI sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
- Production et tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque et aux missions d'audit ;
- Qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés ;
- Le respect du plan de renforcement des capacités des acteurs en passation des marchés tel que convenu entre les parties.

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le MAHH et la BI.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISSES

Formations :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau minimum (Bac +5) dans l'un des domaines suivants : droit, économie, ingénierie, gestion, passation des marchés, administration des affaires ou équivalent ;
- Avoir une formation certifiante en Passation des Marchés serait un atout.

Expériences dans le domaine de la mission :

- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dans la passation des marchés dont au moins cinq (05) ans en qualité de Spécialiste en passation des marchés dans des projets financés par la Banque Européenne d'Investissement, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement ou une autre institution multilatérale de développement similaire ;
- Une expérience en passation des marchés d'au moins trois (03) ans à l'international, c'est-à-dire dans un pays autre que celui de son pays d'origine ou de résidence du Consultant ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) dernières années sur les règles et procédures de la Banque Européenne d'Investissement et/ou Banque mondiale serait un atout ;
- Justifier de compétences avérées en transfert les connaissances en matière de passation des marchés (animation de formations) ;
- Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication) ;
- Excellentes compétences organisationnelles avec la capacité de travailler en équipe, dans un environnement multiculturel et sous pression ;
- Justifier d'excellentes capacités de communication en français oral et écrit.
- Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenhydiallo@gmail.com

6. MÉTHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec le Guide de passation des marchés pour les projets financés par la BEI.

7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le consultant signera un contrat d'une durée initiale d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce pour une durée de trois ans. Son bureau sera basé à Conakry, au siège de l'Unité de Gestion du PEAG.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DÉPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmis par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 février 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Expert International en Passation des marchés BEI-UE pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/ (+224) 628 27 16 77
E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com
com et allarenhydiallo@gmail.com

Fait à Conakry le 04 février 2026



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice- Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



**AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)
PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)**
Financement : Banque mondiale N°7291-GN

RELANCE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Date limite : mardi, 24 février 2026 à 10h30mn

GN-PAPN-502861-CS-INDV/Recrutement d'un consultant Individuel pour l'assistance technique pour élaboration d'un Manuel de Réponses aux chocs
Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement avec l'appui de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale pour couvrir les couts du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit prêt IDA N° 7291-GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants « Recrutement d'un consultant Individuel pour l'assistance technique pour élaboration d'un Manuel de Réponses aux chocs».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Direction Générale de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), ayant son siège social au quartier Cameroun, en face de la Station Total, Commune de Dixinn-BP :75-Conakry, République de Guinée
- Tél : +224+224 628 02 63 76/629 00 85 49/ 627 76 66 06
- Courriels : mnabe@anafic.org.gn copies à sayon.dambele@anies.gov.gn; binta.yattara@anies.gov.gn ; nabelamoussa3@yahoo.fr.
- Du lundi au jeudi : de 8 heures à 17 heures
- Le vendredi : de 8 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures.

L'ANIES, l'Unité d'Exécution du PRU-APN invite les consultants Individuels admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des Services. Les critères de qualifications du consultant pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. Profil du Consultant

Qualification académique

- Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (au moins) en sciences sociales, économie, politiques publiques, gestion de l'environnement, développement international, ou autre domaine pertinent.

Expérience professionnelle

- Minimum de 8 ans d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre ou le développement de systèmes de protection sociale ;
- Expérience avérée dans la réponse aux chocs (élaboration, déclenchement, mise en œuvre et supervision) ;
- Expérience dans les missions d'assistance technique, ou d'appui à des gouvernements d'Afrique de l'Ouest ;
- Expérience préalable en Protection Sociale Adaptative (ciblage des plus pauvres, transferts monétaires, etc.) ;
- Expérience de travail avec des partenaires gouvernementaux nationaux/régionaux impliqués dans des initiatives de réduction des risques de catastrophes, de changement climatique et de crises sanitaires et alimentaires exigée, en particulier dans la conception, la planification, le suivi et l'évaluation ou la mise en œuvre de réponses aux chocs ;
- Connaissances des politiques internationales en matière de réponses aux chocs.

Compétences et aptitudes

- Excellentes compétences en matière de communication, y compris une capacité avérée à mener des consultations avec les populations pauvres et vulnérables ;
- Excellente compétence en rédaction des documents stratégiques et des rapports ;
- Excellentes compétences organisationnelles et capacités avérées à travailler dans des délais serrés ;
- Capacité avérée à travailler en équipe et dans un environnement interculturel, avec une supervision minimale ;
- Bonne capacité de facilitation des groupes de discussion.
- Langues requises : Excellente maîtrise du français et connaissance de l'anglais souhaitée.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, 3.17 et 3.20 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition septembre 2025, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de « Sélection des Consultants Individuels (SCI) », conformément aux dispositions définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition septembre 2025.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, ou par mail au plus tard le mardi, 24 février 2026 à 10h30mn.

Direction Générale de l'ANIES, ayant son siège social au quartier Cameroun, en face de la Station Total, Commune de Dixinn-BP :75-Conakry, République de Guinée.

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ANIES

Tél : +224+224 628 02 63 76/629 00 85 49/ 627 76 66 06

Courriels : mnabe@anafic.org.gn copies à sayon.dambele@anies.gov.gn; binta.yattara@anies.gov.gn ; nabelamoussa3@yahoo.fr.

Avec uniquement la mention « Recrutement d'un consultant Individuel pour l'assistance technique pour élaboration d'un Manuel de Réponses aux chocs »

Le Directeur Général de l'ANIES

M. Sayon DAMBÉLÉ



Conakry, le 04 février 2026



**SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE
SAG SA.**

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Kaloum
Sous le numéro RCCM/GC-KAL/010.260A/2005
Capital Social : 20.506.670 Dollars US

AVIS DE RECRUTEMENT N° 005 /GTI/LC/DRH/SAG/2026

Koron, le 6 février 2026

La Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG), filiale du Groupe AngloGold Ashanti, recherche de toute urgence un(e) Ingénieur(e) Géotechnique au compte du département de Traitement (Processing) pour la construction du barrage des résidus (TSF). La catégorie socio-professionnelle est HC1 selon notre grille salariale actuelle mais elle pourrait être revue à la baisse si les exigences du poste ne sont pas totalement remplies par le/la candidat(e) retenu(e). Le/la titulaire sera sous la responsabilité du Directeur de la construction du barrage des résidus (TSF).

A. Résumé du poste :

Le/la titulaire devra s'occuper des activités de conception, de contrôle d'assurance, de contrôle de qualité géotechniques de la construction ou du renforcement du barrage des résidus dans le respect des délais, des règles, des procédures d'hygiène, de santé, d'environnement et de sécurité industrielle. Elle/il veillera scrupuleusement au respect des normes et des meilleures pratiques en termes de conception et de contrôle géotechniques.

B. Devoirs et responsabilités :

Sans être exhaustives, les tâches et responsabilités sont entre autres :

- S'occuper de la conception détaillée de la construction ou du renforcement du barrage et de ses nouvelles structures ;
- Fournir un soutien technique aux équipes de mise en œuvre et de construction ;
- Évaluer les propriétés du sol et des résidus miniers pour la prise des décisions techniques ;
- Élaborer et mettre à jour les rapports et les plans de conception géotechnique ;
- Superviser l'analyse de la stabilité et les prévisions de tassement ;
- Soutenir l'équipe de construction en ce qui concerne les exigences en matière de fondations et de compactage ;
- Interpréter les données de contrôle, de surveillance géotechnique et d'instrumentation ;
- Veiller au respect des normes de conception géotechnique et des meilleures pratiques ;
- Assurer la liaison entre les consultants et les entrepreneurs sur les questions techniques ;
- Fournir des conseils d'expert sur les stratégies de gestion et d'atténuation des risques ;
- Gérer toutes les non-conformités et les mesures correctives dans le cadre du projet ;
- Coordonner et examiner les essais sur le terrain et en laboratoire pour les sols et les résidus ;
- Assurer le contrôle d'assurance et de qualité en veillant au respect des spécifications ;
- Analyser les résultats des essais et fournir des recommandations à l'équipe d'ingénieurs ;
- Documenter soigneusement les inspections et les rapports de qualité ;
- Veiller au respect des normes de qualité internationales et de l'entreprise ;
- Apporter son soutien aux audits techniques et aux inspections sur site ;
- Former et guider les équipes de terrain dans les procédures de contrôle d'assurance et de qualité ;
- Coordonner avec les chefs de projet afin de résoudre rapidement les problèmes de qualité ;
- Etablir les rapports d'analyse et de contrôle et les soumettre à la hiérarchie ;
- Former et guider le personnel en matière de qualité, de méthodologie de travail d'essai, de sécurité et de gestion du temps.

C. Responsabilité en matière de santé, sécurité industrielle et environnementale :

Respecter et faire respecter toutes les exigences de santé, de sécurité industrielle et environnementale.

Les responsabilités ci-dessus définies exigent de la part du/de la titulaire un engagement certain pour l'amélioration continue en matière de santé, de sécurité industrielle et de gestion environnementale conformément aux politiques, procédures et normes de la SAG et du groupe AngloGold Ashanti.

D. Conditions d'accès au poste :

Ce poste est ouvert. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

E. Qualifications et compétences requises :

- Avoir au moins un diplôme d'Ingénieur en génie civil, Géotechnique ou discipline assimilée ;
- Avoir une qualification (spécialisation) liée à la Géotechnique ;
- Avoir un minimum de 10 ans d'expérience dans les activités géotechniques liées aux grands ouvrages, grandes constructions, etc.
- Avoir une expérience pratique dans la conception et la mise en œuvre des activités géotechniques ;
- Avoir de solides compétences en rédaction de rapports et en présentations professionnelles ;

- Avoir une bonne compréhension de la chaîne de valeur minière et des exigences en matière de performance sociale ;
- Maîtriser les outils et les normes internationales applicables aux activités géotechniques de grands ouvrages comme la construction d'un barrage ;
- Avoir une bonne connaissance des processus de conception et de planification géotechnique ;
- Avoir une bonne connaissance de l'éthique, des normes, des principes de travail, des processus et procédures ;
- Avoir obtenu (ou prouvé) de bons résultats chez le(s) précédent(s) employeur(s) ;
- Avoir une bonne capacité organisationnelle et une bonne maîtrise du temps de travail ;
- Pouvoir bien communiquer en français (écrit et oral) et l'anglais est un atout ;

F. Candidatures :

Les candidat(e)s sont invité(e)s à envoyer les dossiers à l'adresse suivante : <https://careers.anglogoldashanti.com/job-invite/28927/>

La date limite pour les candidatures est arrêtée au 19 février 2026. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

G. Modalités de sélection :

Une première sélection sera opérée sur dossier. Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s seront invité(e)s à un test écrit/entretien.

H. Information importante :

Le personnel de la SAG ne doit jamais demander de l'argent ou un quelconque service en échange d'un emploi. Si on vous le demande ou si vous soupçonnez une telle activité, veuillez le signaler immédiatement à notre service de sécurité, ou utiliser nos canaux de dénonciation en envoyant un SMS à +27 73 573 8075 ou par e-mail : SpeakupAGA@ethics-line.com ou utilisez l'internet à www.tip-offs.com.



N°.....PRG/ACGP/SG/DCH/PRMP/2026

0 3 4 0 . %

Conakry, le FEB 2026

L'Administrateur Général

Aux
Candidats

Réf : sélection des cabinets spécialisés en ressources humaines pour le compte de l'ACGP.

Report de la date d'ouverture

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'avis à manifestation d'intérêt publié le **19 Janvier 2026** relatif à l'objet cité en référence, il est porté à la connaissance des candidats, que la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt initialement prévue le **Lundi 09 Février 2026 à 11h 00min** est reportée pour le **lundi 16 Février 2026 à 10 heures 30 minutes**.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **11 heures 30** dans les locaux de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP). Cependant, les autres dispositions de l'avis initial demeurent inchangées.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de ma considération distinguée.



Autorité contractante :	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Exercice budgétaire:	2026
Ordonnateur:	Ministre
Journaux de publication de référence et site Internet:	Site ARMP, Telomo et JAO
Autorité approuatrice:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

PLAN DE PASSATION DES MARCHES

Numéro	Type de Marché	Intitulé du Projet/Marché	Méthodes de passation	Type de Financement	Elaboration du Dossier de Consultation	ANO sur le Dossier de Consultation (5)	Transmission du Dossier de Consultation(3)	Date limite dépôt Offres(15)	Ouverture /Evaluation des offres(5)	ANO sur le rapport d'évaluation(5)	Publication attribution/Notification provisoire(15)	Mise en forme du contrat	ANO sur le projet de contrat(5)	Signature et Approbation du Contrat(3)	Enregistrement /Immatriculation et notification du marché(3)	Notification du marché approuvé(2ou 5)	Date début travaux	Date fin travaux
1	Fournitures	Achats de Pré-Imprimés au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
2	Fournitures	Achats de Pré-Imprimés au profit du Service National des Examens, Concours Scolaires et Passerelles	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
3	Fournitures	Achats De Fournitures Et Petits Matériaux Bureau au profit du Cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
4	Fournitures	Achats De Fournitures informatique au profit du Cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
5	Fournitures	Projet de Construction d'une Ecole de Cirque et des Métiers Annexes/ Achats De Petit Outilage Et Fournitures D'Atelier	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
6	Fournitures	Frais Nettoyage Locaux au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
7	Fournitures	Achats De Fournitures Scolaires au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
8	Fournitures	Achats De Produits Spécifiques Education au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
9	Fournitures	Achats De Autres Produits Spécifiques au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
10	Fournitures	Achats De Autres Produits Spécifiques au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
11	Fournitures	Location De Bâtiments À Usage Administratif au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
12	Fournitures	Fouriture internet au profit du cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
13	Services Courants	Entretien Et Réparation Véhicule Automobile du Cabinet du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
14	Services Courants	Frais Entretien Bâtiments Administratifs du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
15	Fournitures	Acquisition de materiel de transport au profit du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
16	Fournitures	Acquisition de Matériel Et Mobilier De Bureau au profit du Projet de Projet de Construction des Inspections Régionales	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
17	Fournitures	Acquisition de Matériel Et Mobilier De Bureau au profit du Projet de Construction et Équipement de l'Ecole Nationale de l'Education physique et Sport (ENEPS)	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
18	Fournitures	Acquisition de Matériel Et Mobilier De Bureau au profit du Programme de Construction des Centres d'Applications et Formation Professionnelles Post-Primaire et Secondaire (CAPPP-S)	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
19	Fournitures	Acquisition de Matériel Et Mobilier De Bureau au profit du Programme de Réhabilitation des CFP	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
20	Fournitures	Acquisition de Matériel Et Mobilier De Bureau au profit du projet Extension/Rénovation Centre Education env. dev de de Pita	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
21	Fournitures	Acquisition de materiel technique au profit du METFPE	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
22	Fournitures	Projet de Projet de Construction des Ecole Régionale des Arts et Métiers (ERAM) de -Tout Territ Guinéen / Autres Acquisitions, Installations D'Infrastructures, Machines Et Équipements	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
23	Fournitures	Projet d'amélioration et de Modernisation de Quatre (4) Lycée Agricoles en République de Guinée_MPS / Autres Acquisitions, Installations D'Infrastructures, Machines Et Équipements	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
24	Fournitures	Projet de Projet de Construction des Ecole Régionale des Arts et Métiers (ERAM) de -Tout Territ Guinéen / Autres Acquisitions, Installations D'Infrastructures, Machines Et Équipements	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
25	Fournitures	Projet de Construction d'une Ecole de Cirque et des Métiers Annexes / Autres Acquisitions, Installations D'Infrastructures, Machines Et Équipements	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026			
26	Fournitures	Projet de Projet de Construction des lycées techniques / Autres Acquisitions, Installations D'Infrastructures, Machines Et Équipements	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026 25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03							

Autorité contractante :	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et
Exercice budgétaire:	2026
Ordonnateur:	Ministre
Journaux de publication de référence et site Internet:	Site ARMP, Telomo et JAO
Autorité approuatrice:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

PLAN DE PASSATION DES MARCHES

Numéro	Type de Marché	Intitulé du Projet/Marché	Méthodes de passation	Type de Financement	Elaboration des TDR	Non Objection sur les TDR et la liste restreinte(5j)	Envoi Lettres d'invitation(1j)	Date limite dépôt des Propositions techniques et financières(15j)	Evaluation des Prop. Techn.(5j)	Non Objection sur rapport PT(5j)	Ouverture /Analyse de la proposition financière(5j)	ANO sur le rapport combiné(5j)	Publication attribution/Notification provisoire(15j)	Négociation et mise en forme du contrat(5j)	ANO sur le projet de contrat(5j)	Signature et Approbation du Contrat(3j)	Enregistrement /Immatriculation et notification du marché(3ou5)	Date début Prestations	Date de fin des prestations
1	Prestations Intellectuelles	Programme de Réhabilitation des CFP / Etude	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
2	Prestations Intellectuelles	Programme de Construction des Centres d'Applications et Formation Professionnelles Post-Primaire et Secondaire (CAFPP-S) / Etude	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
3	Prestations Intellectuelles	Projet de Projet de Construction des Inspections Régionales / Etude	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
4	Prestations Intellectuelles	Projet de Projet de Construction des Ecole Régionale des Arts et Métiers (ERAM) de -Tout Territ Guinéen / Assistance technique	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
5	Prestations Intellectuelles	Projet de Construction d'une Ecole de Cirque et des Métiers Annexes / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
6	Prestations Intellectuelles	Projet de Projet de Construction des lycées techniques / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
7	Prestations Intellectuelles	Projet de construction d'un village numérique / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
8	Prestations Intellectuelles	Projet de Projet de Construction des Inspections Régionales / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
9	Prestations Intellectuelles	Projet de Projet de Construction des Ecole Régionale des Arts et Métiers (ERAM) de -Tout Territ Guinéen / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
10	Prestations Intellectuelles	Programme de Construction des Centres d'Applications et Formation Professionnelles Post-Primaire et Secondaire (CAFPP-S) / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
11	Prestations Intellectuelles	Programme de Réhabilitation des CFP / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
12	Prestations Intellectuelles	Cabinet du METPE / Supervision des travaux	AMI + SFQC	BND	20/01/2026	25/01/2026	26/01/2026	10/02/2026	15/02/2026	02/03/2026	07/03/2026	12/03/2026	27/03/2026	17/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
Montant Total																			

PLAN DE PASSATION DES MARCHES

Autorité contractante :	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement
Exercice budgétaire:	2026
Ordonnateur:	Ministre
Journaux de publication de référence et site Internet:	Site ARMP, Telomo et JAO
Autorité approuatrice:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

Numéro	Type de Marché	Intitulé du Projet/Marché	Méthodes de passation	Type de Financement	Elaboration du Dossier de Consultation	ANO sur le Dossier de Consultation(5j)	Transmission du Dossier de Consultation(3j)	Date limite dépôt Offres(15j)	Ouverture /Evaluation des offres(5j)	ANO sur le rapport d'évaluation(5j)	Publication attribution/Notification provisoire(15j)	Mise en forme du contrat(5)	ANO sur le projet de contrat(5)	Signature et Approbation du Contrat(3)	Enregistrement /Immatriculation et notification du marché(3j)	Notification du marché approuvé(2ou5)	Date début travaux	Date fin travaux
1	Travaux	Projet de Projet de Construction des Inspections Régionales	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
2	Travaux	Projet d'amélioration et de Modernisation de Quatre (4) Lycée Agricoles en République de Guinée MPS	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
3	Travaux	Projet de Construction et Équipement de l'Ecole Nationale de l'Education physique et Sport (ENEPS)	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
4	Travaux	Projet de Projet de Construction des Ecole Régionale des Arts et Métiers (ERAM) de -Tout Territ Guinéen	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
5	Travaux	Programme de Construction des Centres d'Applications et Formation Professionnelles Post-Primaire et Secondaire (CAFPP-S)	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
6	Travaux	Programme de Réhabilitation des CFP	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
7	Travaux	Extension/Rénovation Centre Education env. dev de Pita	Appel d'offres ouvert	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026	25/03/2026	30/03/2026		
8	Travaux	Projet de construction d'un village numérique	Appel d'offres ouvert international	BND	20/01/2026	25/01/2026	28/01/2026	12/02/2026	17/02/2026	22/02/2026	09/03/2026	14/03/2026	19/03/2026	22/03/2026</				



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'ETUDE POUR
L'ENQUETE DE SURVEILLANCE COMPORTEMENTALE ET BIOLOGIQUE (ESCOMB) 2025
EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

REF. N° 002-AAO- PM/CO/SCM/FY26

I- CONTEXTE :

L'infection par le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) constitue à la fois un problème de santé publique et de développement. Selon le rapport mondial de l'ONUSIDA en 2023, il y a environ 39,9 millions [36,1- 44,6 millions] de personnes qui vivent avec le VIH dans le monde. L'Afrique subsaharienne reste l'une des régions les plus touchées, avec près de 61 % des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) dans le monde. Dans son rapport de 2022, l'ONUSIDA montre que malgré la baisse des nouvelles infections, 80 % de celles-ci surviennent parmi les populations clés et leurs partenaires sexuels.

La Guinée, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, est touchée par cette pandémie. La séroprévalence du VIH dans la population générale est estimée à 1,5 % : 1,6 % chez les femmes et 1,3 % chez les hommes (EDS 2018). L'infection à VIH est caractérisée par sa forte concentration dans certaines zones géographiques, notamment en milieu urbain et au sein des populations clés et vulnérables. La prévalence varie de 3,6 % à 9,8 % au sein des populations clés : 3,6 % chez les Utilisateurs de Drogues Injectables (UDI), 4,9 % chez les Professionnelles de Sexe (PS) et 9,8 % chez les Hommes ayant des rapport Sexuel avec les Hommes (HSH) (ESCOMB 2022). L'ESCOMB 2018 faisait mention que la prévalence était de 1,4 % à 3,9 % dans les groupes vulnérables : 3,9 % chez les pêcheurs, 2,3 % chez les routiers, 3,5 % chez les Hommes et Femmes en Uniforme (HFU), 2,3 % chez les prisonniers et 1,4 % chez les miniers.

Ces séroprévalences au sein des groupes vulnérables montrent une situation encore préoccupante pour diverses raisons, notamment :

La tendance à la baisse reste à confirmer,

La sexualité est de plus en plus précoce dans la population jeune, La connaissance approfondie de la transmission du VIH est encore limitée, y compris parmi les populations clés et les groupes vulnérables, Une proportion des personnes, y compris le personnel de santé, a une attitude stigmatisante et discriminatoire à l'égard des PVVIH et des populations clés, L'utilisation du préservatif dans les relations sexuelles à risque est globalement insuffisante, bien que les PS paraissent plus l'utiliser avec leurs clients, etc.

Pour lutter contre l'épidémie de VIH, le pays bénéficie de l'appui financier du Fonds mondial et met en œuvre des interventions auprès de la population générale et plus spécifiquement auprès des populations clés et vulnérables. C'est pour assurer le suivi à l'échelle nationale de l'évolution de l'épidémie que le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, les entités nationales et les partenaires au développement mènent régulièrement des enquêtes épidémiologiques.

Ainsi, après les ESCOMB de 2001, 2007, 2012, 2015 et 2017, il a été confié à Plan International Guinée, à l'instar de celle réalisée en 2022, la coordination de la réalisation de l'ESCOMB 2025 du VIH et des IST auprès des populations clés (PS, HSH, UDI) sur toute l'étendue du territoire national. Il faut noter que cette édition ESCOMB 2025 va inclure dans les cibles populations clés les transgenres (TG). Elle se réalisera sous la supervision du PNLSH, CNLS et de toutes les parties prenantes au compte de l'année 2025

III- Critère d'éligibilité

Être régulièrement enregistré en République de Guinée et/ou dans le pays où le cabinet a son siège.

• Critères généraux et expériences

o Le cabinet retenu devra avoir une expérience prouvée dans la réalisation des études de surveillance comportementale et Biologique (ESCOMB), l'estimation de la taille des populations clés et doit avoir des connaissances sur les derniers guides internationaux de l'OMS/ONUSIDA pour la réalisation d'une telle enquête.

o L'étude sera menée par un cabinet disposant d'une équipe multidisciplinaire de consultants, coordonnée par un consultant principal. Cette équipe doit avoir une expérience avérée dans la réalisation des études de santé publique, socio démographiques, comportementales et de préférence en matière de IST/VIH/SIDA en général et en particulier auprès des populations clés, vulnérables et des minorités sexuelles ou des populations dites cachées/d'accès difficile. Spécifiquement, l'équipe du Cabinet disposera des compétences répondant au profil ci-après :

- Un consultant principal : il sera titulaire d'un diplôme universitaire en médecine et en épidémiologie et/ou santé publique (BAC + 7 au moins) et aura au moins dix (10) ans d'expérience dans les recherches en général sur le VIH/Sida et en particulier sur les études sociologiques, démographiques, comportementales, biologiques en santé publique, auprès des populations clés, notamment les HSH, les PS, les transgenres et les UDI. Ce dernier doit disposer dans son capital d'expérience, d'un ensemble de résultats d'études, de recherche, de conception de documents stratégiques réalisés en rapport avec l'ESCOMB.
- Un consultant en santé publique, en démographie ou en général en sciences sociales. Avoir une expérience consultant associé en sciences sociales ; Il devra avoir un diplôme universitaire en sociologie et/ou en professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation des études avec des méthodologies appropriées

en matière de sciences sociales en général et en particulier en santé publique dans le domaine du VIH/Sida.

- Un consultant associé en statistiques ; il sera titulaire d'un diplôme universitaire en biostatistique ou assimilé et aura une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la collecte, le traitement et l'analyse de données liées à la santé en général et à l'infection à VIH et aux IST en particulier.
- Un consultant associé en expertise Biomédicale.

Il sera titulaire de diplôme universitaire biomédicale (biologie et/ou bactériologie et/ou virologie). Il doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la gestion des études impliquant un volet biologique/bactériologique/virologique en général dans le domaine de la santé et en particulier dans le domaine du VIH/Sida au profit des populations clés et vulnérables.

- Toutes autres compétences disponibles notamment en anthropologie, genre, droits humains, sociologie, et en finance au niveau du cabinet seront d'un atout appréciable pour le choix du cabinet ainsi que des moyens logistiques adéquats.
- Avoir une expérience avérée en collecte de données numériques (CsPro, ODK/Kobo-collect, Survey Solutions, Survey CTO, etc.)

IV - Dossier à fournir

Documents administratifs :

- L'attestation d'inscription au registre du commerce ou tout autre document pouvant attester l'immatriculation du candidat par les autorités compétentes du pays d'exercice (copie certifiée) ;
- Le quitus fiscal en cours de validité,
- Annexe : D Non-staff code of conduct de Plan International
- Documents techniques
- Une lettre de motivation
- Le cahier des charges
- La méthodologie de l'étude (y compris l'approche méthodologique et la méthode d'échantillonnage)
- Outils de collecte d'évaluation
- Le plan d'analyse des données
- La structure/le plan du rapport
- L'analyse des risques et mesures d'atténuation
- Organisation et logistique
- Calendrier indicatif des activités
- Présentation des CV du cabinet et preuves :
- Curricula vitae des consultants proposés par le cabinet, mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes ;
- Une copie légalisée du/des diplôme/s pertinent/s des consultants proposés par le cabinet ;
- Références du cabinet, en termes de prestations antérieures analogues avec les cibles ou des cibles similaires, au cours des sept (07) dernières années, appuyées d'au moins trois (3) attestations de bonne exécution ou autres preuves d'expériences délivrées par les organismes bénéficiaires de ses services ;
- Attestations de bonne exécution ou autres preuves d'expériences délivrées à chaque membre de l'équipe de consultants proposés par le cabinet par les organismes bénéficiaires de leurs services
- Documents financiers
- La lettre de soumission datée, signée, cachetée et conforme au modèle de Plan International Guinée ;
- Le devis quantitatif et estimatif datés, signés et cachetés selon le modèle de Plan International Guinée,
- Une copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du Soumissionnaire.
- La proposition financière doit inclure les frais professionnels et le nombre de jours total pour chaque membre de l'équipe (inclusifs des enquêteurs), de voyage et les frais de déplacements en Guinée ainsi que les frais pour la formation et le pilotage des enquêteurs.
- Le compte de résultat certifié de chacun des trois derniers exercices comptables
- frais de déplacements en Guinée ainsi que les frais pour la formation et le pilotage des enquêteurs.

V- Retrait du DMI :

Les Document d'Appel à Manifestation d'Intérêt sont à retirer directement en cliquant sur le lien suivant DOSSIER D'APPEL A MINIFESTATION D'INTERET

VI- Date limite de dépôt des soumissions

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre leur proposition, y compris toutes les annexes requises, par dépôt physique contenant une copie électronique sur clé USB au niveau de la réception de Plan International Guinée ; sise à Kipé ; en Face du Lycée – Résidence Matou ou par courrier électronique à l'adresse suivante : PlanGuinea. COServices@plan-international.org au plus tard le vendredi 25 février 2026 à 17h00

Approuvé par

Evariste SINDAYIGAYA
Directeur pays

TERMES DE RÉFÉRENCE

Intitulé du poste	Coordonnateur de terrain (2 postes)
Projet	Projet de conservation de la faune sauvage et de lutte contre la chasse excessive (WCOP) en Guinée
Date de début	1er mars 2026 (à titre indicatif, sous réserve de la signature du contrat)
Durée	24 mois maximum
Lieu de travail	Faranah, Forécariah ou N'Zérékolé (à déterminer) avec de fréquents déplacements sur le terrain
Superviseur direct	Chef de projet

1. Contexte et justification

Le projet de conservation de la faune sauvage et de lutte contre la surchasse (WCOP) vise à renforcer la protection de la biodiversité, à améliorer la gouvernance durable de la chasse et à atténuer les risques de maladies zoonotiques dans les zones de conservation prioritaires en Guinée. Le projet est mis en œuvre par Coginta en collaboration avec des experts de Guinée Ecologie et du Centre de recherche et de formation en infectiologie de Guinée, sous la supervision du Comité mixte de surveillance Rio Tinto-Coginta (JRCOC).

Le WCOP combine des enquêtes communautaires, la cartographie participative, l'élaboration de plans de chasse durables, l'éducation à la conservation et à la santé en milieu scolaire, et des campagnes ciblées de sensibilisation à la sécurité et à la conservation de la viande de brousse.

Pour soutenir une mise en œuvre efficace sur le terrain, Coginta recrute deux coordinateurs de terrain/chefs de bureaux de terrain, basé à Faranah, Forécariah ou N'Zérékolé (lieux définitifs à déterminer). Les personnes occupant ces postes relèvent du chef de projet et jouent un rôle central dans la coordination des opérations sur le terrain et des activités de sensibilisation communautaire.

2. Principales responsabilités

Relevant du chef de projet, les coordinateurs de terrain jouent un double rôle :

- diriger et coordonner la mise en œuvre sur le terrain des activités du WCOP et des campagnes de sensibilisation communautaire, et
- gérer le bureau de terrain de Coginta, en assurant un bon fonctionnement administratif, logistique et opérationnel conformément aux procédures de Coginta.

3. Fonctions et tâches

A. Gestion et opérations des sous-bureaux

Le coordinateur de terrain devra :

- Assurer la gestion opérationnelle quotidienne du sous-bureau, y compris l'organisation du bureau, la planification du travail et le respect des procédures de Coginta.
- Assurer la coordination de premier niveau avec le personnel de terrain, les consultants, les géomètres et le personnel temporaire travaillant depuis le bureau de terrain.
- Superviser la logistique et les actifs du bureau, y compris l'équipement, les véhicules, les fournitures et la gestion des stocks.
- Assurer l'utilisation, le stockage et l'entretien appropriés du matériel de projet (informatique, outils d'arpentage, matériel de cartographie).
- Assurer le suivi administratif et financier de base sur le terrain (petite caisse, avances, dépenses liées aux activités), en étroite coordination avec l'assistant financier et administratif.
- Assurer la transmission en temps voulu des documents administratifs, logistiques et financiers du terrain au chef de projet et au bureau de Conakry, selon les besoins.
- Contribuer à la gestion des risques et au devoir de diligence, notamment en matière de sensibilisation de base à la sécurité, de signalement des incidents et de respect des protocoles de sécurité.
- Représenter Coginta auprès des instances administratives et de coordinations locales, selon les directives du chef de projet.

B. Soutien organisationnel et logistique aux activités du projet

Le coordinateur de terrain devra :

- Organiser la logistique des formations, des ateliers et des enquêtes de terrain, y compris la supervision de l'acquisition et du déploiement du matériel d'enquête (smartphones, batteries, kits d'enquête, etc.).
- Appuyer le recrutement, l'organisation et la supervision des enquêteurs locaux pour les enquêtes communautaires.
- Organiser des ateliers visant à élaborer des plans de chasse locaux conformes à la législation.
- Fournir un soutien organisationnel et logistique aux experts de courte durée.
- Appuyer l'organisation d'ateliers de cartographie communautaire, notamment l'identification et la mobilisation des participants.
- Appuyer les missions de collecte de données sur le terrain menées par l'expert en cartographie communautaire et la mise à jour ultérieure des cartes communau-

taires.

- Contribuer à l'élaboration des spécifications techniques relatives aux équipements de cartographie communautaire et de collecte de données.
- Appuyer l'organisation de réunions et d'ateliers dans le cadre du programme de sensibilisation scolaire.
- Gérer et contrôler les fonds alloués aux clubs de conservation scolaires.

C. Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation communautaire

Le coordinateur de terrain devra :

- Participez à des sessions de formation dispensées par des experts de courte durée sur les méthodologies de sensibilisation communautaire.
- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à la conservation et à la santé dans au moins 50 villages cibles situés dans la zone du projet.

D. Coordination, communication et compte rendu

Le coordinateur de terrain devra :

- Collaborer étroitement avec l'assistant financier et administratif pour assurer le bon déroulement des activités et des missions d'experts.
- Assurer la liaison avec les experts de terrain pour faciliter et soutenir leurs déplacements sur le terrain.
- En coordination avec le chef de projet, interagir avec les autorités locales, les dirigeants communautaires et les autres parties prenantes, selon les besoins.
- Contribuer à l'élaboration et à la diffusion de supports de communication.
- Contribuer à la rédaction des rapports périodiques du projet, y compris les rapports d'activité et les mises à jour opérationnelles.

E. Autres tâches

- Effectuer toute autre tâche compatible avec les responsabilités du poste afin d'assurer la réussite du projet.
- Fournir un soutien opérationnel à la demande du chef de projet.

4. Qualifications

Qualifications et expérience requises

- Diplôme universitaire en gestion des ressources naturelles, en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe.
- Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans la conservation de la faune sauvage, la sensibilisation communautaire ou les campagnes de prévention liées à la conservation en Afrique.
- Minimum 3 ans d'expérience de travail avec des réseaux associatifs ou une administration décentralisée en Guinée forestière.
- Expérience avérée en gestion de petits bureaux, de bases sur le terrain ou d'unités de projet décentralisées.
- Capacité démontrée à superviser des équipes de terrain, des consultants ou des animateurs communautaires de manière structurée et responsable.
- Une solide connaissance des structures de gouvernance guinéennes, des autorités coutumières et des pratiques de chasse traditionnelles est un atout.
- Expérience en matière de suivi budgétaire, de rapports aux donateurs et de coordination avec les partenaires techniques.
- Excellent aptitudes en communication, négociation et résolution de conflits.
- Maîtrise du français et des langues locales (Guerze ; une connaissance pratique de l'anglais est un atout).
- Maîtrise des outils informatiques standards (suite MS Office)

Compétences interpersonnelles et personnelles (Savoir-être)

- Solides compétences organisationnelles, autonomie et professionnalisme.
- Capacité à travailler efficacement au sein d'équipes multiculturelles et multidisciplinaires.
- Des normes éthiques élevées et une intégrité professionnelle irréprochable.
- Excellent aptitudes relationnelles et de réseautage.
- Esprit d'initiative, capacité de persuasion et aptitude à résoudre les problèmes.
- Personnalité dynamique, capacité d'écoute active et ouverture à l'apprentissage.
- Solides compétences diplomatiques et grande sensibilité culturelle

5. Conditions

Statut : Contrat à durée déterminée (un an renouvelable) Durée du contrat : 24 mois maximum

Lieu d'affectation : Faranah, Forécariah ou N'Zérékolé (à déterminer)

Date de début : 1er mars (à titre indicatif, sous réserve de la signature du contrat de projet)

Application

CV et lettre de motivation à envoyer à recruitments@coginta.org (Objet : Coordinateur de terrain WCOP)

Date limite de candidature : 18 février 2026



Section 0. Avis d'Appel d'offres national (AAON)
Avis d'Appel d'Offres National – Cas sans pré qualification

N°04/MAE/DNA/PRMP/2025

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2024-2025 des fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et livraison sur sites de semences maraîchère en un lot.

Semences de coton

N°	Spéculation	Quantité (tonnes)	Spécification	Germination	Observation
1	Semence de coton	50	STAM 279	R2 ou R3	Semences exemptes de toutes maladies

Le Ministère de l'Agriculture sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les semences maraîchères. Aucune offre par variante ne sera prise en compte.

La participation à cet appel d'offres national ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres international ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Société Cotonnière de Kankan et de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture sis à Conakry BP 576, Conakry, Guinée Tél : + (224) 622 67 27 21 E-mail : kstraore@magel.gov.gn ou la Société Cotonnière de Kankan +224 621 86 79 35 E-mail : cotondeguinee.sck.sa@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Une redevance de 0.60% du montant hors taxes sera payé à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaires 0,3% du montant hors taxes du contrat sera payé au compte de la DGCM, comme frais d'immatriculation des contrats

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trois millions francs guinéens (3 000 000 GNF). Le montant est réparti comme suit:

- 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 20% au compte de l'autorité contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Personne Responsable des marchés publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le 08 Mars 2026 à 10h 30 mn date limite des dépôts des plis. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum -Almamya à la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, numéro de téléphone +224 622 67 27 21, le 08 Mars 2026 à 11H.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de vingt millions francs guinéens (20 000 000 GNF). Cette garantie demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général
 Moussa DOUMBOUYA



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE

La Société Nationale des Pétroles (SONAPSA) lance un appel à candidature interne et externe pour pourvoir les postes d'agents de la Direction du secteur Amont dans le tableau ci-dessous :

No	Postes	Nombre
1	Superviseur du forage	1
2	Techniciens du forage	2
3	Foreurs	2
4	Aides foreurs	2
5	Ouvriers tête de puits	2
6	Superviseur logistique du site de forage	1
7	Préparateur de Boue	2
8	Electromécaniciens/Mécaniciens	2
Total		14

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Être employé de la SONAP SA (CDI ou CDD) ou non ;

Avoir un diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur dans les domaines pétrolier, minier, mécanique ou électromécanique, ou Ingénieur/

BTS/Licence professionnelle en forage, en pétrole, géologie, mines, chimie ou maintenance industrielle, logistique et génie civil, une formation technique et/ou une expérience pratique avérée sur chantiers de forage ou de maintenance.

Avoir des compétences en Système d'information Géographique, en normes qualité et Sécurité ou équivalent.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ CV actualisé
- ✓ Copie des diplômes et certificats
- ✓ Attestations de travail.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au plus tard dix (10) jours de sa date de signature à la Direction des Ressources Humaines de la SONAP SA.

SELECTION

La sélection se fera sur la base des critères suivants :

- Etude de dossiers
- Tests écrit et oral

CONTACTS

Pour plus d'informations, veuillez contacter la DRH de la SONAP SA aux numéros ci -après :

Jean Mathos KONOMOU : 626262724

E-mail : mathoskonomou@sonapguinee.com

Mariatou KABA (Responsable/intérim Gestion des RH) : 628487485

Rosaline LAMAH (Assistante/Chargé d la Gestion du Personnel) : 6 25106362

NB : Seuls les candidats retenus seront contactés

Présidence de la République *
 Le Directeur Général
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 Société Nationale des Pétroles *
 Dr LANCINE CONDE



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'ESTABLISSEMENT D'UNE PLATEFORME INTEGRIEE DE FABRICATION ET D'ASSEMBLAGE DES ENGINS AGRICOLES

Préambule

Le présent AMI vise à identifier et présélectionner des partenaires industriels, techniques et financiers intéressés par la mise en place d'une plateforme intégrée dédiée à la fabrication, l'assemblage et la distribution d'engins agricoles. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie nationale de modernisation de l'agriculture et de promotion de la mécanisation. Le présent AMI ne constitue ni un appel d'offres ni un engagement contractuel.

Source de financement :

Ce projet sera financé par la BADEA à 100%

Objectifs de la manifestation d'intérêt :

- Mettre en place une unité intégrée de fabrication et d'assemblage.
- Développer des partenariats public-privé pour assurer la viabilité du projet.
- Favoriser le transfert de technologie et le renforcement des compétences locales.
- Assurer la disponibilité d'engins agricoles adaptés aux besoins des producteurs.

Profil des Partenaires Recherchés

Les partenaires industriels potentiels doivent démontrer :

- Une expertise avérée dans la fabrication ou l'assemblage d'engins agricoles.
- Une capacité financière et technique à investir dans une plateforme industrielle.
- Une expérience en transfert de technologie et formation de main-d'œuvre locale.
- Une volonté de s'inscrire dans une logique de partenariat durable.

NOTE DE NÉGOCIATION

Projet de fourniture et d'implantation d'une usine d'assemblage des engins agricoles en République de Guinée.

Modalités de Soumission :

Les candidats intéressés devront fournir :

- Une note de présentation de l'entreprise (profil, expérience, références).
- Une proposition technique et financière.
- Les preuves de capacité financière et logistique.
- Un engagement sur le transfert de compétences et la durabilité du projet.

Processus de Sélection

Phase 1 : Réception et analyse des dossiers de manifestation d'intérêt.

Phase 2 : Présélection des partenaires répondant aux critères.

Phase 3 : Négociations et établissement des partenariats stratégiques.

Calendrier Indicatif

• Lancement de l'AMI : 23 Janvier 2026

• Date limite de soumission : 24 Février 2026

• Publication des résultats de présélection : Deux semaines après.

Critère de qualification non négociable de l'Etat

Partenaires cibles prioritaires

Note : 40/40 points

Les discussions sont ouvertes en priorité avec des fabricants disposant :

- d'une expérience avérée en Afrique ou ailleurs
- d'une capacité réelle de localisation industrielle.
- d'une offre adaptée aux 50-110 CV.

Qualité et durabilité

➤ Note : 20/20 points

- Spécifications techniques adaptées aux conditions africaines (chaleur, poussière, carburant).
- Expérience confirmée dans la distribution de volumes importants d'intrants agricoles et l'assemblage d'équipements agricoles en Afrique de l'Ouest.
- Garantie constructeur minimale (à préciser par segment).
- Seuils contractuels de taux de panne et de disponibilité.

Service après-vente et pièces

➤ Note : 10/10 points

- Stock minimum obligatoire de pièces en Guinée.
- Réseau de maintenance certifié couvrant toutes les régions agricoles.
- Formation et certification des techniciens locaux.

Transfert de compétences

➤ Note : 10/10 points

- Formation industrielle (assemblage, qualité, maintenance).
- Formation commerciale et SAV.
- Programme de montée en compétence progressive des cadres guinéens.

Exigences de l'Etat

➤ Note : 10/10 points

- Transparence totale sur :
 - le coût des kits SKD/CKD.
 - la politique de prix des pièces de rechange.
- Clauses anti-surcoût sur le cycle de vie (life-cycle cost).
- Engagement sur des prix accessibles pour les programmes nationaux.

Financement et accès des agriculteurs

➤ Note : 10/10 points

Le partenaire devra proposer, directement ou via des institutions partenaires :

- des solutions de leasing, crédit-bail ou location-vente.
- des schémas pour coopératives et jeunes entrepreneurs agricoles.
- un appui aux centres de services mécanisés.

La Guinée privilégiera les partenaires qui s'engagent dans la durée, pas les fournisseurs opportunistes.

Seuls les avis à manifestation d'intérêts qui pourront atteindre les 80/100 points seront retenus pour la suite du processus et leurs propositions financières seront ouverte.

11. Message de négociation clé :

La Guinée n'achète pas seulement des tracteurs.

Elle construit une filière industrielle, des emplois, des compétences et une souveraineté agricole.

Le partenariat sera gagnant-gagnant, mais fondé sur des engagements clairs, mesurables et irréversibles.

La Ministre de l'Agriculture

Mariama Cire SYLLA

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité



MINISTERE DES MINES ET
DE LA GEOLOGIE

**MINISTERE DE L'ENVIRONNE-
MENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MI-
NIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)**

**Acquisition de quinze (15) véhicules tout terrain 4x4 en faveur
du Ministère des Mines et de la Géologie et de la Direction Gé-
nérale des Impôts (Direction Mines Carrières et Sous-Traitants)**

**Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0)
Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)**

Appel d'Offres No : N°01/PGRNME/MMG/F/2026

Acheteur : Gouvernement de la République de Guinée

Pays : République de Guinée

Prêt/Crédit/don No : Crédit IDA N° 6885-GN et Don IDA N° 8190-GN

Emis le 22 Janvier 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), et à l'intention d'utiliser une partie du CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 819 -GN pour effectuer des paiements au titre du Marché de l'acquisition de quinze (15) véhicules en faveur du Ministère des Mines et de la Géologie et de la Direction Générale des Impôts, en deux lots distincts ci-après :

- Lot N° 1 : Acquisition de quatorze (14) véhicules Tout Terrain 4X4, de type Pick-Up double cabine
- Lot N° 2 : Acquisition d'un (01) véhicule Tout Terrain 4x4, de type Station Wagon double cabine.

2. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels roulants ci-dessus dans un délai de livraison de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification définitive du contrat.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, édition Septembre 2025 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), Sory KOUYATE, Coordonnateur au courriel : oumar.wann@pgrnme.com avec copie à moriba.kourouma@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 9 heures à 16 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures le vendredi à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en Français contre un paiement non remboursable d'Un Million (1 000 000) GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible et contre reçus. La méthode de paiement sera par règlement en espèces ou remise de chèque de caisse. Le montant sera réparti comme suit : 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte de l'autorité Contractante. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de

l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME) ou transmis par voie électronique, contre un accusé de réception, au choix du candidat.

6. Les taxes et impôts locaux applicables au montant Hors taxes et Douane du marché a acquitté par le fournisseur retenu sont : Droit Proportionnelle 1%, Redevance ARMP : 0,6 % et Frais immatriculation DGCM : 0,3 %

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 Février 2026 à

10 heures précises (heure de Conakry/Guinée, auprès de l'Assistant en Passation de Marchés, UGP/PGRNME. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente dans la salle de réunion de l'UGP/PGRNME et à l'adresse mentionnée ci-dessous le 24 Février 2026 à 10 heures 30 minutes précises (heure de Conakry/Guinée).

8. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie bancaire de l'Offre pour un montant de :

Lot n° 1 : 120 000 000 GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible ;

Lot n° 2 : 12 000 000 GNF, ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible.

9. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Diffusion des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), Oumar WANN, Coordonnateur

Quartier Taouyah, Résidence ALIMOU, Commune de Ratoma, Conakry-République de Guinée, Rue RO 128 à 100 mètres de l'Hôtel Mariador Parc-Conakry, République de Guinée, Tél: +224 625 26 59 14/664 34 96 38, Courriels : oumar.wann@pgrnme.com avec copie à moriba.kourouma@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com

Conakry, le 22 Janvier 202

Le Coordonnateur




Oumar WANN

**PROGRAMME
SIMANDOU
2040**
Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis
TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1 Agriculture, Industrie Alimentaire & Commerce
2 Éducation & Culture
3 Infrastructures, Transports & Technologies
4 Économie, Finance & Assurance
5 Santé & Bien-être



Ramadan et Carême : le Président Doumbouya échange avec les opérateurs économiques sur la baisse des prix



À l'approche du mois saint de Ramadan et du carême chrétien, le président de la République, Mamadi Doumbouya, a rencontré les opérateurs économiques du pays. Cette rencontre tenu ce vendredi

a été l'occasion d'échanger sur les mesures à mettre en œuvre afin d'alléger le coût des produits de première nécessité et de soulager les populations.

Au cours des discussions, le Chef de l'État a invité les opérateurs économiques à consentir des efforts pour la stabilisation et la baisse des prix, en particulier sur les produits de grande consommation. Il a rappelé l'engagement de l'État à accompagner cette dynamique à travers des décisions visant à faciliter l'importation et la distribution des marchandises. Parmi les mesures évoquées figurent la suppression des surestaries jusqu'au 31 mars 2026 et l'ouverture du Port autonome de Conakry vingt-quatre heures

sur vingt-quatre. Ces dispositions ont pour objectif d'améliorer la fluidité des opérations portuaires et d'assurer un approvisionnement régulier du marché national.

Le Président a également insisté sur la nécessité de faire de la production locale une priorité. Selon lui, promouvoir le « produire en Guinée et consommer guinéen » permettrait de renforcer l'autosuffisance

alimentaire, de réduire la dépendance aux importations et de soutenir l'économie nationale.

Cette rencontre s'inscrit dans un contexte marqué par les préparatifs du Ramadan et du carême, durant lesquels les autorités appellent à la responsabilité et à la solidarité de l'ensemble des acteurs économiques.

Guineenews



Opération : Conakry Terminal franchit le cap des 400 000 TEUs traités en un an



Conakry Terminal, concessionnaire du terminal à conteneurs du Port Autonome de Conakry (PAC), annonce avoir franchi le seuil stratégique de 400 000 TEUs avec la réalisation de 416 892 TEUs sur l'année 2025. Cette performance majeure marque une étape déterminante dans le développement du port de Conakry et confirme son rôle central dans la connectivité logistique et commerciale de la République de

Guinée.

Ce résultat historique est l'aboutissement de plusieurs années d'investissements soutenus et d'actions structurantes visant la modernisation des infrastructures portuaires et l'optimisation continue des opérations. Il traduit la montée en puissance progressive du terminal et l'amélioration significative de sa capacité opérationnelle (...)

Guineenews

OGP : Isto Kéira et Aladji Cellou, une amitié ravivée au service de la relance de l'institution



Ancien Directeur général de l'Office Guinéen de Publicité (OGP) et ex-ministre, Fodéba Isto Keira a effectué, ce vendredi 6 février 2026, une visite de courtoisie au siège de cette ins-

titution stratégique de l'État, qu'il avait dirigée entre 2007 et 2008. À son arrivée, il a été accueilli par l'actuel Directeur général de l'OGP, Aladji Cellou Camara, dans une atmos-

phère empreinte de convivialité et de considération réciproque. Loin d'un cadre protocolaire, la rencontre s'est voulue fraternelle, à l'image des relations de longue date entre les deux hommes. Les échanges ont permis d'évoquer leurs parcours respectifs, mais aussi une collaboration ancienne remontant au milieu des années 1990, à une période où leur engagement s'inscrivait déjà dans la promotion de la culture et de l'image de

la Guinée, en dehors des cercles du pouvoir. Cette visite, à forte portée symbolique, illustre la continuité institutionnelle à l'OGP et la qualité des rapports entre anciens et actuels responsables. Elle traduit également un attachement commun à la relance et à la modernisation de l'Office guinéen de publicité, dans un contexte où l'institution est appelée à jouer un rôle accru dans le rayonnement du pays.

Guineenews

Commerce et Industrie : Fatima Camara prend fonction

Fatima Camara a pris les rênes du ministère du Commerce et de l'Industrie. Elle a été officiellement installée ce vendredi 6 février 2026, à l'occasion d'une cérémonie de passation de charges marquant la transition à la tête de ce département stratégique.

La Ministre sortante Dre Diaka Sidibé a profité

de la cérémonie pour adresser ses félicitations à sa successeure et présenter les principales actions menées durant son mandat. Elle a exprimé sa disponibilité à accompagner la nouvelle ministre dans la poursuite des chantiers engagés.

Prenant la parole, Fatima Camara, ministre du Commerce et de l'Indus-

trie de la 5^e République, a réaffirmé son engagement à conduire sa mission avec responsabilité et dévouement.

« Je mesure les attentes, je mesure aussi les difficultés que vivent nos entreprises et nos ménages, les coûts, l'accès au financement, la logistique, les procédures, la concurrence et surtout le panier de la

ménagère. Ces réalités guideront notre action », a-t-elle indiqué.

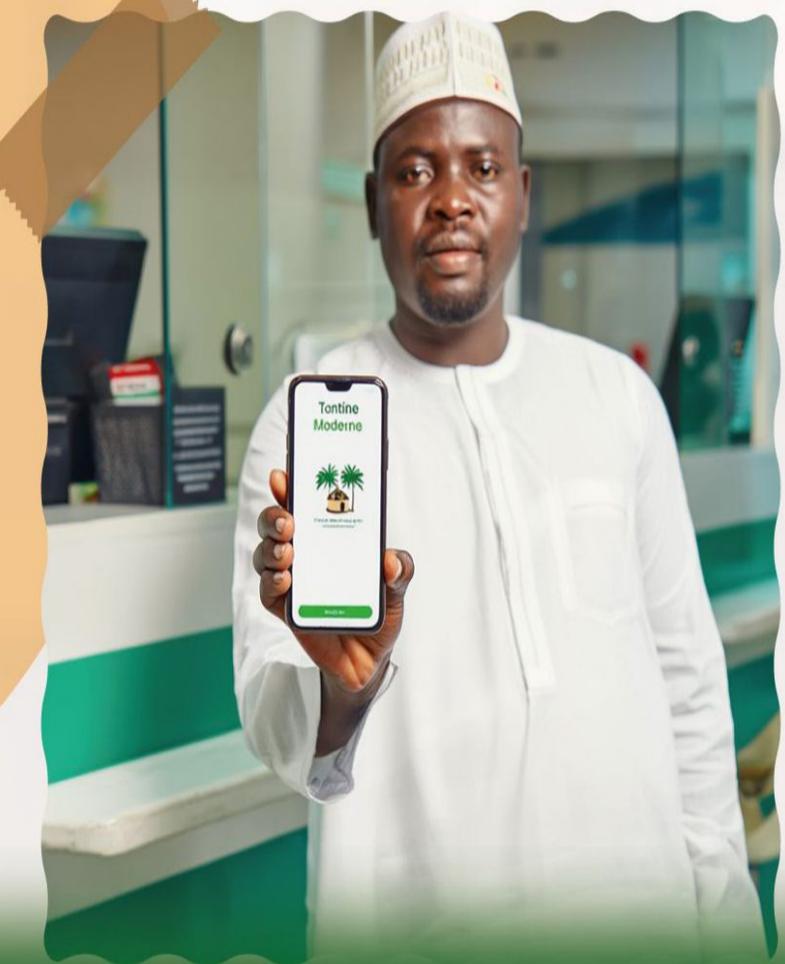
La nouvelle Ministre a également annoncé son intention de privilégier une approche de terrain, afin de renforcer le dialogue avec les acteurs du secteur et d'adapter l'action publique aux réalités économiques du pays.

Guineenews



TONTINE MODERNE ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

JANVIER



*Si toi de janvier
décides d'activer la Tontine
Moderne du CRG aujourd'hui*



JOURL DE TABASKI



*... Toi du **jour de la Tabaski**
n'auras pas à t'inquiéter pour
le prix du bœuf, les bijoux de
la mariée ou la réception.*



CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS **626 55 55 55**

Ensemble travaillons pour notre réussite

#Meilleure microfinance 2025